

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 2 septembre 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 2 september 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Question d'actualité posée par Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC, relative à l'augmentation des prix envisagée par Hydrobru.
Actualiteitsvraag gesteld door Mijneer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GGC, betreffende de prijsverhoging overwogen door Hydrobru.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Nous avons posé deux questions d'actualité, une sur Hydrobru et une autre sur les caricatures. Je commence donc par vous poser la question d'actualité relative à Hydrobru. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, l'Intercommunale de distribution et d'assainissement d'eaux souhaite relever de manière conséquente ses prix en 2016. La proposition sera soumise au conseil d'administration, puis à la Ministre bruxelloise de l'Environnement avant d'être éventuellement entérinée par le Gouvernement bruxellois. Plus de 45 millions d'euros de recettes supplémentaires sont espérées. La redevance annuelle forfaitaire imposée à chaque ménage bruxellois, quelle que soit sa composition, passerait de 23,80 euros à 50 €, montant qui serait par ailleurs indexé. Cette mesure qui toucherait 620.000 ménages rapportera 16,6 millions d'euros par an. Cette redevance frappe tous les ménages y compris ceux qui sont dans une situation précaire. Hydrobru envisage de supprimer la tranche sociale qui ne porte pas sur les catégories de ménages, mais sur un volume de consommation. L'objectif est de récolter annuellement 25,6 millions d'euros supplémentaires, dont 9,2 millions d'euros à charge des ménages et 16,4 millions d'euros à charge des usagers non résidentiels. Voici ce qui a été rapporté par l'agence Belga.

Madame la Bourgmestre, inutile de signaler que cette décision, si elle venait à être entérinée, serait une charge supplémentaire pour les ménages Molenbeekoïses, mais également pour les infrastructures communales, je pense aux écoles, aux complexes sportifs..., et donc, in fine, pour nos finances déjà mal en point. Il n'est pas sans intérêt d'évoquer que notre Commune dispose de représentants au conseil d'administration Hydrobru. Quel est votre attitude vis-à-vis de cette augmentation tarifaire importante qui n'est pour l'instant qu'envisagée ? Wat is uw standpunt ten opzicht van deze enorme tariefverhoging bij Hydrobru? Quel message ce conseil communal souhaite faire parvenir à Hydrobru par le biais de nos représentants ? Pour le Groupe d'Intérêt Communal, il est clair que cette augmentation sera un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat des Molenbeekoïses et pour les finances communales. Welke boodschap wilt deze Gemeente via haar verkozenen overbrengen bij Hydrobru ? Voor de Groep Gemeente Belangen is het duidelijk dat deze tariefverhoging opnieuw een aantasting van de kopkracht van de Molenbekenaaers betekent en ook nadelig zal zijn voor de Gemeentelijke financiën.

Merci !

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre. Non, Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole.

Mme la Bourgmestre :

Pour la question d'actualité, c'est uniquement la personne qui a posé la question qui peut intervenir, c'est dans le règlement d'ordre intérieur. Ce n'est pas une question d'actualité qui est posée à des membres du Conseil communal, c'est une question d'actualité qui est posée au Collège.

M. le Président, Luc Léonard :

Excusez-moi, mais je pense effectivement que Madame la bourgmestre a raison, la question lui a été adressée à elle directement et pas aux membres du conseil d'administration d'Hydrobru qui pourraient éventuellement se trouver dans la salle. Par ailleurs, je rappelle que pour les questions d'actualité, il n'est pas prévu de se joindre.

Je donne donc la parole à Madame la Bourgmestre pour sa réponse.

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas du tout la parole et je demande d'ailleurs qu'on coupe votre micro !

Mme la bourgmestre :

Monsieur Ikazban, j'ai bien compris votre remarque, Monsieur Lakhroufi peut poser sa question comme il le souhaite, mais ce n'est pas pour ça que le Collège doit y répondre en se substituant à des membres du Conseil. C'est bien le Collège des Bourgmestres et Echevins qui répond à cette question d'actualité.

Concernant votre question sur une éventuelle augmentation du prix de l'eau, à laquelle le Collège, dans sa forme actuelle est opposé, enfin je veux dire que le collège est opposé à la proposition telle qu'elle a été faite par Hydrobru, voilà les réponses que je peux vous apporter : faisant suite à la demande du Gouvernement bruxellois, une proposition de révision tarifaire unique portant sur la période 2016 - 2020 a été réalisée par Hydrobru. En effet, Hydrobru connaît d'importantes difficultés financières d'ordres structurels et d'ailleurs en 2014, Hydrobru a dû alourdir son endettement bancaire de 56 millions d'euros pour réaliser ces investissements. Fin 2014, la dette financière d'Hydrobru atteignait 500 millions d'euros, soit deux fois plus qu'il y a cinq ans, avec un déficit budgétaire de 25 %.

Parmi les propositions faites par Hydrobru, celle qui touche directement le contribuable, le consommateur en général et les ménages en particulier, ne sont pas acceptables pour le Collège des Bourgmestres et Echevins de Molenbeek-Saint-Jean. Ces propositions sont en l'occurrence une augmentation de la redevance annuelle forfaitaire imposée à chaque ménage bruxellois qui passerait de 23,80 euros à 50 € avec indexation et la suppression du palier de consommation sociale, qui ne porte pas sur les catégories de ménages, mais sur un volume de consommation. Ceci porterait le prix moyen sur une consommation annuelle de 40 m³ à 3,56 euros par mètre cube contre 3,32 euros par mètre cube aujourd'hui.

Avant de demander une participation au contribuable, nous considérons qu'il y a des propositions, en tout cas des solutions, en termes de marges financières qui devraient être réalisées chez Hydrobru, mais aussi au niveau du Gouvernement régional. Nous pensons notamment aux pistes suivantes, dont d'ailleurs certaines ont été reprises dans les propositions qui ont été faites par Hydrobru, à savoir une meilleure concertation entre les opérateurs publics industriels bruxellois, notamment Vivaqua et la SBGE, les économies d'échelle par la fusion entre Vivaqua et Hydrobru, la rationalisation des investissements, la conscientisation et la responsabilisation des usagers à leur consommation.

Comme vous l'avez précisé, Monsieur Lakhloufi, à ce stade, aucune décision n'a encore été prise quant aux propositions qui ont été faites par Hydrobru. C'est véritablement en concertation avec le gouvernement régional bruxellois que des solutions structurelles devront être trouvées et permettre à Hydrobru d'être viable financièrement, sans mettre à contribution plus encore le consommateur. Donc, dans l'état actuel de la question, le collège ne peut pas vous apporter de réponse puisque le dossier d'Hydrobru n'est pas clôturé en ce qui concerne ces augmentations, ça doit encore faire l'objet de discussions. J'ai entendu dire qu'il y avait une concertation qui se faisait vendredi avec le gouvernement régional et donc c'est une question qui va certainement revenir dans l'actualité, qui va probablement revenir ici au conseil communal, mais aujourd'hui, à l'heure actuelle, on ne peut pas encore vous apporter de réponse. Mais vous avez bien entendu que nous considérons qu'il faut être particulièrement vigilant dans la question de ces augmentations de tarifs.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Madame la Bourgmestre pour cette réponse claire et précise.

Notre groupe entend bien que le Collège exprime son opposition par rapport à ce qui est proposé par Hydrobru, même s'il s'agit, à ce stade, d'intentions communiquées par la voie d'un communiqué de presse, mais pas encore entérinées par le conseil d'administration. J'entends bien, et j'espère aussi que les membres et les représentants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean entendent bien également ce qui a été dit ici et que le cas échéant, ils expriment la volonté des autorités communales molenbeekoises par rapport à cette décision, si elle est présentée telle qu'elle. Parce qu'en tant que communaliste, je peux toujours attendre qu'il y ait des concertations au niveau de la région bruxelloise, qu'il y ait des fusions entre les différents opérateurs, mais nous pouvons également prendre l'initiative au niveau de la Commune, avec nos représentants dans les conseils d'administration, que ce soit d'Hydrobru ou d'autres intercommunales, que les initiatives viennent aussi des Communes par rapport à ces questions-là. On ne doit pas toujours être en attente de ce que va décider le Gouvernement bruxellois. C'est la position du Groupe d'Intérêt Communal.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je rappelle que le principe des questions d'actualité, tel qu'il a été défini dans le règlement d'ordre intérieur, c'est qu'il y ait une question par groupe, en tout cas par groupe jusqu'à cinq élus et trois questions d'actualité maximum pour les groupes qui ont plus de

cinq élus. La seconde question d'actualité qui avait été posée par Monsieur Lakhroufi au sujet des caricatures, ne sera donc pas abordée.

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de sa question d'actualité.

Question d'actualité posée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la stigmatisation de Molenbeek dans la presse.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de stigmatisering van Molenbeek in de pers.

M. De Block :

Je pense que tout le monde a entendu parler ou a vu la caricature qui est parue dans Het Belang van Limburg, où on peut voir la rentrée molenbeekoise avec quatre enfants de maternelle, dont un qui est en train d'égorger son nounours. Je pense que beaucoup de gens, beaucoup de Molenbeekois ont été pris à la gorge par cette caricature. Plusieurs personnes ont saisi le Centre d'Égalité des Chances, des gens ont déposé plainte, mais ce qui m'inquiète, c'est que c'est à nouveau l'image de Molenbeek qui est traînée dans la boue, que les Molenbeekois sont à nouveau stigmatisés, qu'on vise encore une fois en particulier la communauté musulmane. J'aimerais bien savoir les initiatives que la Commune compte prendre ?

J'ai contacté la rédactrice du journal et je lui ai donné le numéro de GSM de la Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean afin qu'ils puissent prendre contact avec vous. Mais je voudrais demander à la Commune qu'elle prenne une initiative, pas une seule, mais plusieurs, pour que les gens voient Molenbeek comme elle est. Je pense que c'est vraiment important, on a eu la très bonne initiative de « *Je suis 1080* », il y a eu d'autres initiatives avant, malheureusement c'est toujours en riposte de quelque chose de négatif. Mais j'aimerais bien savoir comment la commune compte rallier ses habitants pour permettre de passer un message positif. Il faut dire qu'on en a marre et il faut dire positivement aussi qu'on veut faire passer une image de comment est Molenbeek réellement. Je pense que les gens qui voient la caricature, ils sont confirmés dans leurs préjugés.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, comme tous les Molenbeekois qui ont pris connaissance de cette caricature, nous avons été choqués de voir cette représentation dans le journal Het Belang van Limburg. Ce qu'il y a d'insupportable plus encore dans cette caricature, c'est qu'elle met en scène un enfant égorgeant un ourson, en plus dans une classe d'école et cela le jour de la rentrée des classes. On peut évidemment tout caricaturer, mais il faut être respectueux et attaché à la liberté d'expression des journalistes et des caricaturistes, mais une pareille image et stigmatisant comme vous l'avez dit, la communauté musulmane, pour Molenbeek, dans un journal qui n'est pas un journal satirique ou un journal de caricature, qui est au contraire un journal d'intérêt général, donc c'est une caricature qui est mise hors contexte et qui porte encore, comme vous l'avez souligné, une mauvaise image sur la Commune. Immédiatement, contact a été pris avec le rédacteur en chef du journal, Monsieur Ivo Van De Vandekerckhove et il nous a affirmé que le dessin n'a pas été approuvé pour publication par la rédaction, mais qu'il s'était retrouvé dans la production suite à une erreur technique. Il a

surtout présenté ses excuses par téléphone à la Commune, ainsi que dans la presse. Il nous a donc présenté ses excuses et il nous a rappelé que son journal avait pour objectif d'assurer le dialogue entre les communautés et de lutter contre les stigmatisations. Nous pouvons en prendre acte, mais évidemment, nous aurions souhaité que ces excuses aillent plus loin encore.

Quoi qu'il en soit, un contact été pris avec le Conseil de déontologie journalistique flamand, à savoir de Raad van de Journalisten, et notre souhait est d'obtenir la reconnaissance par le Conseil de déontologie que la publication qui a été faite dans ce journal est une publication choquante. Nous savons que les journalistes bénéficient de la liberté de la presse, c'est important, mais les journalistes ont également une responsabilité, son éditeur également. Ils doivent se poser la question des conséquences de leurs propos et de leurs dessins.

Dans le domaine des caricatures, les journalistes doivent se baser sur les recommandations qui existent au sein de l'Association des journalistes professionnels, ce sont des recommandations qui datent de 1994 et parmi ces recommandations, il y a évidemment la volonté d'empêcher la stigmatisation d'une communauté. D'ailleurs, dans ce document, il est indiqué qu'il ne faut pas mentionner la nationalité, pays d'origine ou l'appartenance ethnique ou la religion, si ces informations ne sont pas pertinentes. Il faut éviter les généralisations et les manichéismes injustifiés, éviter de créer l'excès et la dramatisation, avoir un regard plus critique sur le racisme. C'est sur base de ces recommandations que nous demanderons au Conseil de déontologie des journalistes de se saisir de ce sujet qui est évidemment fort important. Je vous rappellerai quand même, Monsieur De Block, que des initiatives et des projets développés par la Commune sont importants pour montrer qu'à Molenbeek-Saint-Jean, il y a véritablement un dialogue qui existe entre les communautés et que même si c'est une Commune qui peut connaître des difficultés, c'est une Commune aussi qui a beaucoup d'atouts et ses atouts, cette connaissance de l'autre, nous essayons justement de la valoriser à travers tous les projets qui sont menés au sein de cette Commune.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'au moins, ici, je trouve que c'est une réponse juridique, légale ou déontologique, mais moi je trouve qu'il faut avoir une réaction qui permette d'être à la hauteur de l'image qui a été créée. Donc je demande vraiment que le Collège demande un droit de réponse dans le journal Het Belang van Limburg. On pourrait imaginer une lettre de parents molenbeekoïses ou des publications de photos, je vois que Jef Van Damme a fait une photo de quatre enfants de l'école, il y en a d'autres qui en ont fait aussi, une page complète de ce genre de photos d'enfants molenbeekoïses, de plein de classes, de plein d'écoles, une page complète de ces photos dans ce journal. Je trouve que c'est ça qu'il faudrait négocier comme droit de réponse. Je pense que ça va donner un bon message et rectifié d'une certaine façon le mal qui a été fait. Je voudrais donc voir si la Commune est d'accord de faire cette démarche auprès du journal Het Belang van Limburg ?

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La Commune, tout comme les réseaux sociaux et les médias, nous avons réagi. Mais nous ne souhaitons pas non plus réagir davantage dans la précipitation, nous avons considéré que le Conseil de déontologie était une première étape. Il y a un contact qui a été établi avec les responsables du journal et nous ferons la démarche, comme vous le proposez, de demander qu'un commentaire positif puisse être apporté dans le journal, pas nécessairement sous la forme d'un droit de réponse, mais montrer justement qu'à Molenbeek, il peut y avoir aussi des images très positives et valorisantes. Ce sera la démarche qui sera entreprise au nom du Conseil communal.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame la Bourgmestre, l'incident est clos.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme qui a une question technique.

M. Van Damme :

Je suis soucieux de l'environnement et donc je n'imprime plus les documents et donc je les consulte ici en ligne. Évidemment ceci suppose qu'on ait accès au réseau Wifi, ce que nous avons d'habitude quand nous nous trouvons dans notre salle habituelle du Conseil communal, à savoir la grange du château du Karreveld. Ici, au Centre Communautaire Maritime, je n'ai pas d'accès au réseau Wifi et donc je ne sais pas consulter mes documents et je trouve cela fort embêtant !

M. le Président, Luc Léonard :

Lors des autres séances qui ont eu lieu dans cette même salle, je me souviens que nous avons accès au réseau Wifi. J'imagine donc qu'il y a aujourd'hui un problème technique.

C'est un point auquel il faudra prêter attention lors des séances futures, car techniquement, Monsieur Van Damme, on ne peut pas régler ce problème maintenant.

M. Van Damme :

Vous n'allez quand même pas me dire que vous ne savez pas me donner accès au réseau, je vois sur mon écran qu'il y a du réseau, mais il faut nous communiquer le mot passe.

M. le Président, Luc Léonard :

Je vais demander au Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Je ne sais pas non plus donner accès à ce réseau.

M. le Président, Luc Léonard :

Monsieur Van Damme, vous me voyez désolé, ce n'est pas que nous ne voulons pas, mais nous ne pouvons pas.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement dire qu'il y a une erreur qui s'est glissée dans le procès-verbal du Conseil communal précédent, à la page trois, CPAS - Budget de l'exercice 2015, le Conseil communal approuve le point, 40 votants et 40 votes positifs. Je rappelle que ce n'était pas le cas, il n'y a pas eu 40 votes positifs, nous n'avons pas voté en faveur de ce point-là. On s'est abstenu !

M. Ikazban :

C'est inquiétant, moi je ne suis pas à l'aise avec ça. Il y a peut-être d'autres erreurs de votes à d'autres points.

M. le Président, Luc Léonard :

Le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil communal, après correction.

M. Van Damme :

J'ai encore une question très ponctuelle, est-ce que vous pouvez nous assurer que la prochaine fois, lors de la prochaine séance du Conseil communal, ici au Centre Communautaire Maritime, il y aura du réseau Wifi accessible à tous ?

M. le Président, Luc Léonard :

Monsieur le Secrétaire communal me dit que non.

M. Van Damme :

D'ici un mois, vous pouvez quand même nous assurer que ça fonctionnera ?

M. le Secrétaire communal :

Ecoutez, on peut faire tout notre possible pour que le réseau fonctionne, mais si cinq minutes avant le début de ce Conseil communal, ce réseau tombe en panne, moi je ne sais rien vous garantir du tout. Vous connaissez quand même le fonctionnement d'un Wifi, un jour il fonctionne et un jour, il ne fonctionne pas. De toute façon, toutes ces pièces vous sont envoyées par courrier électronique, sous format PDF et donc vous pouvez les consulter aujourd'hui même sans avoir besoin d'un réseau Wifi.

M. le Président, Luc Léonard :

Je crois qu'on peut considérer que tous les efforts sont faits pour que le Wifi soit accessible, mais personne ne peut promettre que ce sera le cas.

Nous allons donc passer au point de l'ordre du jour.

1. Affaires juridiques - Occupation du Stade Edmond Machtens sis rue Charles Malis 61 - Convention d'occupation secondaire entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'ASBL Racing White Daring de Molenbeek concernant l'occupation du stade Edmond Machtens (Terrain A et Tribune 1) - Approbation.

Juridische zaken - Gebruiksovereenkomst van het Edmond Machtensstadion gelegen Charles Malisstraat 61 - Secundaire gebruiksovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de VZW Racing White Daring Molenbeek met betrekking tot het gebruik van het Edmond Machtensstadion (Terrein A en Tribune 1) - Goedkeuring.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Chers membres du conseil communal, je ne referai pas ce soir tous les rétroactes d'une saga qui a émaillé la vie politique de notre Commune depuis six mois. Je tiens simplement à exprimer que le retour souhaité par tous, trouve enfin son aboutissement pour le RWDM.

La convention qui vous est proposée traduit le principe défendu depuis le début par le Collège, d'une cohabitation au stade entre le White Star et le RWDM, chacun avec ses ambitions, son projet et son identité. Dès lors que les garanties demandées par la Commune dans le cadre de l'article 9.5 de la convention entre la Commune et le White Star ont été réunies, plus rien ne devait s'opposer à la venue du RWDM. Cette cohabitation n'a pu malheureusement se faire par la voie de la conciliation. Le White Star a rompu cette solution négociée en attaquant en justice la commune et le RWDM. Le tribunal de première instance saisi par le White Star, dans son ordonnance du 12 août, a statué en référé. Il a très largement fait droit à la demande de la Commune de pouvoir disposer pour le RWDM de la tribune un et du terrain A pour les matchs officiels. Le juge a rendu une décision qui nous semble équitable et réaliste, en se fondant sur le bon sens. Il prescrit donc, dans un cadre bien défini, une cohabitation sur le terrain A entre les deux clubs. La convention qui vous est proposée ce soir met concrètement en œuvre cette décision de justice.

Nous restons toutefois dans une phase qui est à ce jour encore contentieuse et donc la Commune reste encore prudente. Il importe donc, dans l'intérêt de toutes les parties de proposer une convention respectant les prescrits de l'ordonnance et ce afin de sécuriser juridiquement cette occupation. Je rappelle qu'aller au-delà, exposerait à un risque juridique mettant en péril le retour du RWDM au stade Edmond Machtens. Pour ces motifs, la convention proposée ce soir reprend les termes de l'ordonnance en stipulant qu'elle porte une occupation sur la tribune 1 pour les matchs officiels, le White Star restant l'occupant principal. Ceci permettra au RWDM de jouer sereinement ses matchs de compétition au stade Machtens. La Commune va mettre bien évidemment tout en œuvre pour que le RWDM puisse jouer ses matchs dans les meilleures conditions. Pour ce faire, il utilisera si besoin en était la voie juridique pour faire respecter la décision de justice. Ainsi, en concertation avec les dirigeants du RWDM, il a été convenu que ce premier match se déroule le 20 septembre afin que les derniers travaux d'aménagement et de nettoyage puissent donner à la tribune 1, je ne dirai pas, tout son éclat d'antan, mais puisse accueillir dignement et dans la bonne humeur les supporters. Sans attendre, la Commune a initié des réunions conjointes entre les représentants du RWDM, comme elle l'a d'ailleurs déjà fait avec les représentants du White Star et la Police ainsi qu'avec le service des Travaux publics et des Propriétés communales. Le 20 septembre, il y aura donc ce premier match qui se tiendra au stade Edmond Machtens avec le RWDM.

Je souhaiterais conclure en rappelant que la sérénité et la raison doivent reprendre leurs droits et que toute cette saga puisse se conclure de manière positive. Je peux l'affirmer ici, ce soir, au Conseil communal devant vous, qu'il en va dans l'intérêt de tous.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président du jour, enfin de l'instant.

J'ai quand même une question à vous poser, à chaque fois qu'on a parlé du dossier du RWDM, le Président en fonction, Monsieur Eylenbosch, s'est toujours retiré. Ce soir, ce n'est pas le cas, est-ce qu'il y a une raison qui m'échappe ? Je n'ai rien contre Michel Eylenbosch, mais c'est une question que je me pose. Il ne s'agit pas d'une attaque personnelle de ma part, loin de là ! Je me pose juste cette première question.

Je ne vais pas épiloguer sur cette saga qui a duré beaucoup trop longtemps et qui n'est peut-être pas finie d'ailleurs, plus de six mois de discussions, mais je voudrais rappeler et je ne parle pas uniquement au nom de mon groupe, qu'ici, toute l'opposition est venue à plusieurs reprises au Conseil en conseil. De mois en mois, l'opposition est venue chaque fois avec une solution d'apaisement, de cohabitation et de sérénité pour utiliser l'expression utilisée par Madame la Bourgmestre. À chaque fois, nous n'avons pas été entendus et nous n'avons pas été écoutés. Je pense que même dans la majorité, il y a eu des questionnements et des positionnements différents, des informations tantôt fausses, tantôt confirmées, des manipulations d'information, des manipulations de comportement dans tous les sens. Quoi qu'il en soit, dès le départ, nous sommes venus avec cette solution du partage du terrain A pour ne pas toucher au terrain C utilisé en grande partie par les jeunes, et le partage équitable des tribunes, c'est-à-dire une tribune pour le White Star et une tribune pour le RWDM. Si je dis ça, ce n'est pas pour remuer le couteau dans la plaie, c'est parce qu'il faut aussi à un moment donné pouvoir tirer les leçons pour plus tard, pour l'avenir. Je pense qu'à un moment donné vous avez ici une opposition qui de manière sérieuse est venue avec des arguments, est venue à chaque fois avec des propositions concrètes et vous avez chaque fois botté en touche. Alors, c'est le jeu, majorité contre opposition, vous avez voulu jouer à ce jeu-là, mais ici dans ce dossier, je pense qu'on devait sortir de ce jeu majorité contre opposition. Mais comme la Bourgmestre a terminé son allocution en mode sérénité, j'espère en effet que ce dossier va retrouver sa sérénité, j'espère que dans la majorité vous avait aussi retrouvé un peu de sérénité, en tout cas que le football va pouvoir vous aider à retrouver de la sérénité. Mais, il y a un mais, Madame la Bourgmestre, il y a un mais parce qu'il reste beaucoup de questions en suspens. Il y a des questions d'ordres techniques, il y a des questions d'ordres pratiques, il y a certaines questions de conflits d'intérêts que j'aimerais clarifier, mais pas ici, pas en séance publique. Parce qu'on va peut-être parler de personnes et donc je vous suggère d'organiser une session à huis clos pour pouvoir parler de ce genre de choses. Parce qu'un élément qui me mettrait mal à l'aise dans ce dossier, quand je regarde ce que vous nous présentez, dans les considérants, vous mettez en avant le document que le RWDM a en sa possession aujourd'hui et qui démontre sa capacité financière. Aujourd'hui, le RWDM a ce document et vous vous en prévaluez aujourd'hui ce soir. Là, je suis très mal à l'aise, car on ne demande pas la même chose aux autres, on n'a pas toujours les mêmes exigences de manière équitable par rapport à tout le monde et là, ça me met mal à l'aise, mais je sais qu'on touche à des éléments un peu sensibles et qu'au départ, ce qui nous intéressait, c'était la renaissance du RWDM au stade

Edmond Machtens et l'avenir, la pérennisation de l'Ecole des jeunes. Il y a beaucoup d'éléments que je vous demande ce soir de ne pas botter en touche et je vous demande la possibilité de pouvoir en discuter entre nous en séance à huis clos. Je pense que ma proposition est tout à fait constructive puisqu'il y a des questionnements dans la majorité et dans l'opposition, il y a des questions qui se posent et je pense qu'à un moment donné, on peut en adulte pouvoir en discuter et avancer dans ce dossier, et évidemment souhaiter bon vent au RWDM !

Je vous remercie.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik denk dat ik mij alleen maar kan aansluiten bij de woorden van mijn college. Natuurlijk zijn we met de SPA heel blij dat er een oplossing gevonden wordt te gronde dat de RWDM terug kan komen spelen in het Edmond Machtensstadium, dat is eigenlijk het enige wat in deze telt en daarmee zullen wij dan ook dit punt goedkeuren. Het is alleen natuurlijk heel jammer dat we meer dan zes maand verloren hebben met deze saga en mijn collega heeft het al gezegd maar ik wil het toch nog eens herhalen. Indien jullie hadden geluisterd in februari van dit jaar naar onze opmerkingen tegenover de demarche die we toen gedaan hebben dan hadden we op dit moment hier niet gezeten, dan hadden we dit niet moeten doen en vooral dan was er heel veel tijd, heel veel kosten en heel veel energie gespaard en was er waarschijnlijk een veel betere oplossing uit de bus gekomen. Zelfs al is dit een betere oplossing dan de huidige stand van zaken is het zo dat we hier met een soort gewrongen situatie zitten waar we met een conflict zitten waarbij twee clubs tegenover elkaar staan en vooral de gemeente tegenover twee clubs staat en dat is niet gezond.

Een tweede opmerking, ik vind heel bizar maar ik ben blij dat we dat engagement gekregen hebben van de RWDM vandaag maar ik vind het heel bizar dat RWDM dingen moet voorleggen die we van White Star nooit gekregen hebben. We hebben nooit enig document gekregen over de fiabiliteit, de solvabiliteit, de manier van werken van White Star. Dus hier wordt dan wel met twee maten en twee gewichten gewerkt. Ik vind het een bizarre manier van werken en bovendien ging het in het geval van White Star over een conventie van langdurige duur, negen jaar als ik me niet vergis, dus veel langer dan wat er hier voorligt en toch heeft men daar geen enkele voorwaarde bij gesteld terwijl men hier wel voorwaarden stelt. U zorgt er toch voor dat we ons vragen kunnen stellen over de gelijke behandeling van de twee clubs en ik veronderstel dat dit te goeder trouw is gedaan en dat RWDM hier geen probleem mee heeft. Eigenlijk is het een bizarre manier van werken om die twee clubs nog steeds op een verschillende manier te gaan behandelen.

Pour terminer, je fais un appel à tout le monde, ici, de faire comme je vais faire cette semaine, c'est de m'acheter un abonnement au RWDM. J'espère que tous les membres de la majorité feront comme moi, pour soutenir et donner un petit coup de pouce à ce club de football, afin qu'il puisse peut-être un jour remonter en première division.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter, ik zal ook proberen kort te zijn in dit reeds lang aanslepend dossier. Ik wil er hier aan herinneren dat de groep gemeentebelangen de enige geweest is in deze raad die van bij de aanvang van dit project van de RWDM en in alle discretie dit project heeft gesteund.

Monsieur Ikazban, est-ce que je peux demander un peu de respect de votre part, quand les autres parlent, moi je me tais.

M. Ikazban :

Mais je me tais...

M. le Président, Luc Léonard :

S'il vous plaît, il est permis de mentir aussi dans ce Conseil communal, sinon on ne parlerait pas beaucoup.

(Rires - Gelach)

In de plaats van grote verklaringen in de pers af te leggen hebben wij voor deze weg gekozen omdat wij overtuigd waren dat het ook de enige was om het project tot een goed einde te laten lopen.

In het verder verloop van het project is het trouwens de groep Gemeentebelangen geweest die de andere groepen van de meerderheid heeft overtuigd om de fameuze clause 9.5 in te lassen. Deze clause houdt in dat het de gemeente is die het project zou evalueren en dat het ook de gemeente is die meester zou blijven over de onderhandelingen over de cohabitatie. Wij zijn dan ook verheugd in het voorliggend punt dat die clause 9.5 letterlijk is opgenomen in de overwegingen bij het te stemmen onderwerp. Dus, het bewijs dat dit zeer belangrijk was.

Tenslotte is de groep Gemeentebelangen vandaag zeer verheugd dat het project eindelijk van start zal kunnen gaan, dat RWDM opnieuw op het Machtensstadion zal kunnen spelen. Het is niet alleen om sportieve redenen dat wij dit belangrijk vinden maar ook om sociale, economische en vele andere redenen. Wij hebben dit van in het begin aangevoeld als redenen om dit project te steunen en wij wensen in de toekomst zowel RWDM als White Star veel succes en we hopen dat de cohabitatie op een gezonde manier zal verlopen.

Dank U.

Dhr. de Voorzitter, Luc Léonard :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Le mouvement Islam est bien entendu satisfait de cette décision du tribunal de première instance. Elle permet au RWDM d'occuper le terrain A et la tribune 1 pour ces matchs officiels. Cet épilogue n'a pu être possible que parce que la Commune, en tant que propriétaire, a repris la main et ce, grâce à la fermeté des Conseillers communaux de l'opposition qui ont pesé de tous leurs poids dans ce dossier. La Commune a assorti l'occupation du stade Edmond Machtens de conditions, à mon tour, comme Monsieur Ikazban, je me demande pourquoi ces conditions n'ont pas été également imposées au White Star ? On peut donc regretter que la convention ne soit pas tripartite, le White Star garde une possibilité de recours contre la décision de tribunal et nous devons nous prononcer sur une convention entre la Commune et le RWDM avec en toile de fond, un occupant principal qui n'apprécie pas cette situation. Nous espérons que le bon sens l'emportera et que la cohabitation s'apaise. Cependant, la Commune, entend que maître des lieux, doit rester vigilante.

On ne peut que se réjouir pour l'Ecole de Formation et pour nos jeunes footballeurs en général, c'est très bien que deux clubs soient présents dans notre Commune, cela leur donnera d'autant plus de possibilités de pratiquer leur sport favori et pour l'image de notre Commune, c'est également très positif et ce d'autant plus, qu'elle est forte écorchée ces jours-ci, avec les caricatures dont on a parlé tout à l'heure. Ces illustrations haineuses censées représenter le premier jour de rentrée des classes à Molenbeek-Saint-Jean dans les pages de Het Belang van Limburg, représentent un enfant en avant-plan en train d'égorger un ours en peluche en criant Allahu akbar, entouré du reste de la classe en pleurs.

Je voudrais encore dire une dernière chose et j'insiste là-dessus, c'est sur la notion du vivre ensemble. Les jeunes de l'Ecole de Formation et les jeunes du club historique, le RWDM, sont d'origines culturelles diverses. Nous aimerions bien que ce multiculturalisme qui se trouve chez les moins jeunes se retrouve dans les élites. Parce que nous constatons que le filtre du faciès existe toujours dans nos clubs de football belge. On ne retrouve pas cette multiculturalité chez les élites, donc nous, en tant que mouvement Islam, nous aimerions plus d'ouverture et nous rappelons aussi aux ultras, que de nombreux musulmans de ce Conseil, et pour ne pas dire bougnoules de ce Conseil, ont soutenu leurs projets !

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, je vais être brève dans mon intervention.

Nous sommes dans une période de rentrée des classes, je voudrais que ça s'applique à ce point de l'ordre du jour. Quittons la cour de récréation où des équipes concurrentes se renvoient la balle. Le plus important, c'est finalement la prise en compte des jeunes adeptes du football, désireux d'être encadrés de manière sérieuse. Ils s'adonnent à leurs sports préférés et ils s'attendent, comme leurs parents, à trouver des adultes responsables qui soient des modèles, des coaches, des entraîneurs orientés vers l'effort à fournir là, comme dans la vraie vie. Que les uns et les autres, responsables à tous les niveaux respectent avec sérénité leurs engagements. C'est, je pense, le souhait majeur de notre groupe.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'on arrive finalement à voter ce point-là, je ne vais pas faire l'historique ni le révisionniste, comme certains dans ce Conseil, je pense qu'on peut être content qu'on arrive finalement à cette décision, je soutiens la demande qu'on ait une discussion approfondie sur ce qui s'est passé et sur les responsabilités. J'ai deux questions, je voudrais savoir, si je comprends bien, il y a un occupant principal, est-ce que l'occupant principal est la personne ou la société qui a signé des contrats avec le fournisseur d'électricité, de gaz..., ou si c'est la Commune ? Je pose cette question, parce que je voudrais savoir ce qui se passe si l'occupant principal a des problèmes financiers et si c'est lui qui a contracté ces contrats d'électricité, de gaz ou d'eau. Quelle influence ça pourra avoir sur le droit de jouissance du deuxième occupant, le RWDM ? Je n'ai pas bien compris dans le document, comment ça fonctionne et j'aimerais qu'on éclaircisse ça maintenant. Je voudrais être sûr que la situation financière de l'occupant principal n'empiète pas sur le droit d'usage du stade ? Ça c'est pour moi le plus important.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre pour répondre aux différentes questions.

Mme la Bourgmestre :

Je pense qu'on peut noter avec satisfaction qu'il y a ce soir un consensus, au sein de cette assemblée, pour soutenir cette occupation par le RWDM du terrain A au stade Edmond Machtens. C'est vrai que chaque groupe politique a apporté sa contribution à la réussite de ce projet, c'est tout à fait positif et si la saga a duré longtemps, c'est parce que dès le départ, nous étions persuadés que nécessairement, il y avait deux clubs qui pouvaient coexister. Il se fait qu'un des deux clubs est arrivé un peu tard dans l'année, que le premier club avait donné satisfaction l'année passée dans son occupation et qu'il y avait une priorité, à savoir l'Ecole des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean. L'Ecole de Football des Jeunes de Molenbeek-Saint-Jean était vraiment la priorité et il fallait qu'elle puisse continuer à se développer au stade Edmond Machtens.

Pour répondre plus spécifiquement à la question de Monsieur De Block, le propriétaire est toujours informé s'il y a des difficultés par rapport à l'utilisation, même si le locataire a la gestion des compteurs, s'il y avait une difficulté de paiement, le propriétaire en serait informé et donc le propriétaire peut toujours intervenir pour assurer l'occupation des infrastructures communales. Je peux vous rassurer là-dessus, il ne peut pas y avoir de difficultés.

Je voudrais vous faire une proposition, mais ça dépend de l'heure à laquelle va se terminer ce Conseil communal. Moi, je souhaite toujours qu'il se fasse rapidement, si nous avons encore un peu de temps, à l'issue du huis clos de ce soir, nous pourrions déjà brièvement aborder les questions qui concernent la situation des clubs, du stade et de la

Commune. C'est une proposition qui est faite, mais on verra à quelle heure le Conseil se terminera et sinon, on peut reporter le sujet a des Sections réunies.

M. Ikazban :

Il n'y a pas de raison que le Conseil dure longtemps ce soir, mais néanmoins, je pense que le sujet mérite vraiment des Sections réunies parce que ce sont des sujets très sérieux. Je m'excuse d'insister, mais vous n'avez pas répondu à la question que j'ai posée par rapport au fait qu'on a un membre du Conseil qui s'était retiré lors des séances précédentes quand on abordait ces points, et qui participe maintenant au vote. Je voudrais savoir si c'est normal ? Je veux éviter tout vice de procédure et ce n'est pas du tout une attaque personnelle à l'égard de qui que ce soit, entendons-nous bien.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Eylenbosch qui est le Président du Conseil communal a cédé sa présidence à son suppléant, à Monsieur Léonard et il s'est assis dans l'assemblée, mais il ne participera pas au vote. Comme précédemment, il s'est mis hors de l'assemblée.

M. Ikazban :

Il y a des décisions ici qui ont été prises qui ont été contestées en justice avec des participations de vote, et ici, on s'apprête à prendre une autre décision, et à mon avis, il me semble, quasi unanimement. Moi je voudrais éviter tout vice de forme dans la procédure que nous sommes en train d'exécuter. Si je dois être plus clair, je veux bien, mais à huis clos.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole au Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Pour qu'un Conseiller communal doive se retirer de la discussion d'un point, Il doit avoir un intérêt financier personnel direct. Ce n'est pas à moi à juger si c'est le cas ou non, mais donc ça, c'est la règle, il faut qu'il y ait un intérêt financier direct et personnel.

M. Ikazban :

Là, on est en train d'entrer dans ce que je voulais faire à huis clos. Je constate simplement que pendant six séances consécutives, Michel Eylenbosch est allé dans le fond de la salle et n'a pas participé au vote. Et aujourd'hui, on va probablement tous voter favorablement ce point, et il est là, assis parmi nous. Je voudrais simplement savoir si c'est normal ou pas, est-ce qu'il y a un changement que je ne connais pas, que je ne perçois pas ? Moi, je ne veux pas que demain, on vienne de me dire : le Conseil communal a voté, mais il y a un vice de procédure ! Ça, il n'en n'est pas question, quitte à ce que vous fassiez un huis clos maintenant. Organisez un huis clos pour ce vote, parce que j'ai compris à quoi on joue ! Organisons un huis clos pour ce vote.

M. l'Echevin El Khannouss :

Explique nous Jamal, parce que nous, on n'a pas compris !

M. le Président, Luc Léonard :

Je suspends la séance.

*La séance est suspendue 10 minutes.
De zitting wordt voor 10 minuten geschorst.*

*Monsieur Eylenbosch quitte la séance.
Mijnheer Eylenbosch verlaat de zitting.*

M. le Président, Luc Léonard :

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas intervenir sur l'incident, je trouve que c'est vraiment à la Commune de tirer les leçons et de bien lire son propre règlement, mais je voudrais juste demander, si j'ai bien compris, on peut se retrouver avec cette affaire de factures, même si c'est un détail dans toute l'affaire. Mais donc, on pourrait couper l'électricité, des choses comme ça, on pourrait se retrouver dans une situation, où finalement, ce serait à la Commune d'endosser les frais d'un éventuelle non paiement de l'occupant principal pour garantir que l'occupant secondaire, le RWDM, puisse jouer, et donc je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je trouve qu'il faut résoudre ça correctement, je ne sais pas comment on peut le faire légalement, mais c'est soit la Commune qui va devoir décaisser, soit le RWDM, et ce n'est pas correct.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je rappelle juste ma première demande où j'ai demandé des Sections réunies à huis clos pour parler de cette situation entre les deux clubs et tous les aspects qu'il y avait autour, pour donner des éclaircissements, tout ça doit être fait à mon avis à huis clos.

Dernière remarque, tout à l'heure j'ai commencé mon intervention en expliquant combien je trouvais qu'on avait perdu de temps, si au moins on avait écouté l'opposition... Je voudrais dire que depuis lors, je pense qu'heureusement dans ce dossier, beaucoup de gens de bonne volonté se sont mobilisés, dans l'opposition évidemment, mais aussi dans la majorité, pour essayer d'aboutir à quelque chose de constructif et je voudrais les en remercier !

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons maintenant au vote.

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 34 votes positifs, 2 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 34 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

M. le Président, Luc Léonard :

Voilà, le point est approuvé et le Président faisant fonction va continuer.

Monsieur le Secrétaire communal va vous communiquer les résultats du vote.

M. le Secrétaire communal :

Sur 36 votants, il y a eu 34 oui et deux abstentions.

**2. Secrétariat - Centre d'Entreprises de Molenbeek-Saint-Jean - Démission et désignation d'un nouvel administrateur.
Secretariaat - Ondernemingscentrum van Sint-Jans-Molenbeek - Ontslag en aanduiding van een nieuwe bestuurder.**

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je pensais qu'on allait avoir un Conseil communal de rentrée plein de bonnes résolutions... Enfin, ce point est voté et moi j'en suis personnellement très contente. Je reviens donc à ce que je disais au point deux, je voudrais être claire, ce n'est pas contre la personne que je pose des questions, mais c'est sur le principe : il s'agit d'une démission au Centre d'Entreprises et de la désignation d'un nouvel administrateur, je voulais savoir si cet emploi est rémunéré, s'il reçoit des jetons de présence et je voudrais aussi savoir si cela fait suite à la démission dudit administrateur à la Mission Locale et je voudrais encore savoir qui, avant la démission, était président du Centre d'Entreprises ?

Je vous remercie de me répondre.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Il n'y a absolument pas de rémunération, il n'y a pas de jetons de présence, ce sont des mandats totalement gratuits. Il y a effectivement une représentante de la Mission Locale qui a démissionné et donc la Mission Locale a désigné quelqu'un d'autre, qui est en l'occurrence son président qui était démissionnaire du Centre d'Entreprises et nous avons accueilli bien volontiers la candidature de Monsieur Berckmans. Mais les mandats sont totalement gratuits.

Mme Piquard :

Je présume alors que c'est au conseil d'administration, via son assemblée générale, de proposer la candidature du nouvel administrateur comme président du Centre d'Entreprises ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui tout à fait.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour l'information !

M. le Président, Luc Léonard :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 22 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 22 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

3. Secrétariat - Société Coopérative Intercommunale de Crémation - Démission et désignation d'un nouveau membre pour le Conseil d'Administration.

Secretariaat - Intercommunale Coöperatieve vennootschap voor Crematie - Ontslag en aanduiding van een nieuw lid voor de Raad van Bestuur.

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

J'ai endossé le costume d'administrateur en 2007 dans cette intercommunale. Au terme de cette année, je voulais quand même donner un petit mot sur cette intercommunale parce que pour moi, c'est une structure qui a vraiment tout son sens et qui est d'une très grande qualité. Dès les premières années, quand j'ai commencé mon mandat, il était nécessaire de créer un deuxième crématorium à Bruxelles. Nous avons beaucoup travaillé avec toute l'équipe, la précédente équipe et je tiens déjà remercier cette équipe de l'époque, son président, et son directeur. Je voulais quand même donner un petit mot sur ce projet qui est essentiel dans ce paysage bruxellois, qui est d'offrir un service de crémation dans le nord de Bruxelles, puisque vous savez que le crématorium se situe dans le sud et est assez inaccessible pour une bonne partie des Bruxellois du Nord, mais également du Rand flamand, au nord de Bruxelles. C'est un enjeu essentiel, on a mené des études, on a mené un marché public et nous avons conclu un marché avec un architecte de renom pour le nouveau crématorium, qui est un architecte de renommée internationale, et c'est une assurance pour avoir un crématorium de qualité. Ce crématorium devrait sortir de terre en 2017 ou 2018. Il va coûter entre 4 et 5 millions d'euros et il permettra dans un premier temps un millier de crémations par an et par la suite, plus de 2000 à 3000 crémations par an, en plus de crémations qui se font déjà actuellement.

Alors pourquoi cette démission, c'est une question tout à fait légitime, j'avais demandé à la Bourgmestre, lors des élections de 2012, de pouvoir poursuivre ma mission

pendant deux ans, le temps de clôturer toute la procédure de sélection de l'architecte qui a été retenu. Il a été désigné en juillet 2015 et donc voilà, mon mandat et la mission se termine. C'est vrai que cette demande avait été faite par l'équipe précédente pour que je fasse deux années supplémentaires. Je passe donc le relais avec grand plaisir à Georges Van Leeckwyck, parce que c'est un beau projet qui va naître et il me semblait important de donner ce petit mot de sortie à vous tous.

M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier Monsieur Mahy pour son mini rapport qui me permet vraiment d'introduire ma question, où justement je voulais vous demander quand les représentants du conseil dans les différentes intercommunales viendraient présenter leurs rapports ?

M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai qu'on peut inviter les membres des différents conseils d'administration qui ont été désignés par la Commune, de faire rapport, comme ça avait été fait d'ailleurs sous la législature précédente.

M. le Président, Luc Léonard :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 34 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 34 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

M. le Président, Luc Léonard :

Je rends la présidence au Président.

Mme Piquard :

Est-ce qu'il est en état ?

Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence de la séance / treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap.

**4. Economat - Achat de mobilier scolaire - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Aankoop van schoolmeubilair - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je vous remercie Madame Piquard pour votre sollicitude et je vous rassure, oui je suis en état !

Mme Piquard :

Ah, et bien tant mieux pour vous !

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je tiens à préciser à tous les Conseillers, que pour ceux qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires concernant Hydrobru, je me tiens à leur disposition après le Conseil, pour répondre à leurs questions éventuelles.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, moi je n'ai pas demandé à avoir un colloque singulier avec les représentants d'Hydrobru, je veux un rapport officiel, public ici devant tout le monde. C'est tout, ce n'est pas moi personnellement qui demande des informations, on demande simplement à ceux qui représentent le Conseil communal dans les intercommunales de venir faire un simple petit rapport. On ne demande pas un examen d'entrée. Mais je ne veux pas un petit colloque singulier.

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je ne propose pas de colloque singulier, le dossier qui a été mis aujourd'hui dans la presse est relativement important et les Conseillers communaux s'interrogent et je peux comprendre leurs interrogations et donc, en tant qu'administrateur à Hydrobru et membre du comité de gestion, j'ai participé à la préparation de ce dossier qui a été transmis à la Région bruxelloise. S'il y a des Conseillers communaux qui souhaitent avoir des informations après le Conseil, je me tiens à leur disposition pour les leur donner. C'est tout. Monsieur Achaoui qui est à Vivaqua, il peut également donner des informations.

Nous sommes au point quatre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

**5. Economat - Achat, fourniture et montage d'une balayeuse de petite capacité -
Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Aankoop, levering en montage van één veegmachine van kleine
capaciteit - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Pourquoi procède-t-on à cet achat ? S'agit-il d'un remplacement, quels sont les objectifs d'achat de cette nouvelle balayeuse ? Serait-il possible, à l'occasion, d'obtenir un inventaire du gros matériel utilisé par le service de la Propreté publique ?

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Oui, on peut vous fournir le listing détaillé du charroi. Cette petite balayeuse remplace des balayeuses qui ont été déclassées au sein de ce Conseil, il y a peu. Il s'agissait de deux balayeuses de quatre à 5 m³ qui ont été déclassées. Il reste actuellement une balayeuse de 5 m³ achetée en 2013 et une autre achetée en 2008. Ici, on vous soumet la proposition d'acheter une balayeuse de 2 m³. Pourquoi 2 m³, parce qu'elles sont très maniables dans les rues assez étroites de Molenbeek, beaucoup plus maniable que les 5 m³. De plus, une balayeuse de 2 m³ nécessite un permis B, tandis qu'une 5 m³ nécessite un permis C. Or dans le personnel, nous avons très peu de personnes qui possèdent un permis C.

On vous demande d'approuver l'achat de souffleurs, on veut faire fonctionner les balayeuses avec les souffleurs, c'est un mode de fonctionnement qui marche assez bien, deux souffleurs sur les côtés rabattent au centre et les balayeuses ramassent tout.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**6. Economat - Nouvelle loi communale article 234 par. 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voudrais connaître le nombre d'appareils photo et savoir à quels services ils sont destinés ? On achète pour 3600 euros d'appareil photo, si chaque appareil coût 360 €, alors ce sont 10 appareils, mais on ne mentionne pas ni le prix, ni le nombre.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je voulais poser la même question, mais pour d'autres mobiliers. Juste en dessous des appareils photographiques, il y a aussi un achat de mobilier pour divers services communaux, pour un montant de 60.000 euros. De nouveau, de quel type de mobilier s'agit-il, pour quel service ?

Ensuite, je voudrais avoir des précisions quant à l'achat de photocopieurs pour divers services communaux, montant estimé à 83.000 euros. Est-ce qu'on peut aussi nous préciser pour quelles raisons on effectue ces achats, s'il s'agit de photocopieuses défectueuses, si oui, que vont devenir les anciennes photocopieuses, est-ce qu'elles auront une seconde vie ou pas ?

Concernant l'achat de GSM, est-ce qu'on peut me dire quels sont les services qui vont recevoir ces téléphones sans fil ?

Enfin, concernant l'achat de véhicules pour les services de la Propreté publique, il s'agit d'un montant de 65.000 euros, est-ce qu'on peut nous préciser le nombre de véhicules qui vont être achetés ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que je vais voter favorablement pour ce point, mais je voudrais demander des informations sur le matériel d'exploitation. Je suis absolument pour, parce que je pense que pour plusieurs services, les services se plaignent qu'ils sont vraiment en manque de

matériel. J'ai entendu qu'il y a des problèmes de couches culottes, qu'il y a des problèmes de papier toilette parfois et donc je pense que la Commune doit absolument assurer le fonctionnement normal minimal.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais répondre concernant la propreté publique, 65.000 euros c'est un montant maximum qui va permettre d'acheter une camionnette plateau pour la Propreté publique. L'ancienne a été déclassée et nous recevons des subsides de l'ABP, tout comme pour la balayeuse dont j'ai parlé tout à l'heure. Il s'agit aussi de l'achat d'un fourgon tollé destiné aux Ateliers pour les menuisiers, puisqu'il y a également un déclassement qui a été fait de l'ancienne camionnette.

Pour tous les autres points, c'est très précis, mais Madame Tahar, on vous enverra si vous le souhaitez une liste exhaustive pour toutes vos questions, puisque je pense que tous les documents ne sont pas disponibles ici. Je laisse Monsieur Haouari compléter ma réponse.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Comme l'a dit mon collègue Olivier Mahy, je ne dispose pas ici de la liste exhaustive de tous les services qui vont bénéficier de ce matériel, mais il y a principalement le remplacement, pour ce qui est des GSM ou des photocopieurs, le remplacement d'anciens appareils défectueux. Les GSM, ils ont plus de cinq ans. Pour le reste, il y a très peu de nouveaux besoins dans le lot, mais comme je vous l'ai dit, je vous enverrai tout ça par e-mail.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**7. Finances - Fabrique d'Eglise Saint-Charles Borromée - Budget 2016.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Karel Borromeus - Begroting 2016.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'ai une question pratique, on nous explique les budgets 2014 qui sont clôturés et puis on nous fait une projection 2016, mais on n'a aucune idée sur 2015. On prend comme référence pour 2016, l'année 2014. Généralement, on prend comme référence l'année précédente, donc on peut se poser la question quid pour l'année 2015 ? Au niveau comptable prévisionnel, on considère 2014 par rapport à 2016 et vice versa.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je comprends parfaitement votre question Monsieur Achaoui. Maintenant, la comparaison est faite entre des dépenses réelles, donc le dernier compte clôturé et le budget 2016. Il est vrai qu'intégrer 2015 serait intéressant. Je ferai part de votre remarque.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**8. Finances - Fabrique d'Eglise Saint-Remi - Budget 2016.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2016.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**9. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Compte 2014.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Karel Borromeus - Rekening 2014.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander quelle était la procédure de vérification des justificatifs pour les comptes 2014 ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Oui Madame Bastin, tous les documents sont envoyés au service des Finances, il y a une personne attitrée qui vérifie spécifiquement ceci, et depuis quelques mois, les comptes des fabriques d'église sont également soumis à l'Inspecteur régional qui les valide également.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**10. Finances - Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste - Compte 2014.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan de Doper - Rekening 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**11. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe - Compte 2014.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Rekening 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**12. Finances - Fabrique d'église St-Rémi - Compte 2014.
Financiën - Kerkfabriek St-Remigius - Rekening 2014**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**13. Département Culture - Service des Evénements - Règlement communal
d'occupation des salles et locaux appartenant à la Commune de Molenbeek-Saint-
Jean.**

**Departement Cultuur - Dienst Evenementen - Gemeentelijk reglement betreffende het
gebruik van de zalen in eigendom van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Suite aux Sections réunies que nous avons eues lundi, nous recevons aujourd'hui, et je comprends, il y avait beaucoup de modifications à faire dans ce point-là, puisque toutes nos propositions faites en Sections réunies ont été acceptées, notamment la gratuité totale pour les associations molenbeekoises, et donc nous recevons aujourd'hui trois feuilles dans lesquelles je ne retrouve pas clairement tout ceci. Vous avez également demandé que les prix soient réadaptés en fonction de la décision de l'article quatre ou six, je voudrais vous demander le report d'un mois pour que vous ayez le temps de nous mettre ça clairement sur papier par rapport aux décisions qui ont été prises ensemble, en Sections réunies. Je ne pense pas qu'il y a le feu au lac. Vous pourriez déjà préparer ça et l'envoyer à la Tutelle et puis qu'on vienne après au Conseil. Mais aujourd'hui, on n'a pas de texte complet. Ce que nous avons demandé lundi n'apparaît pas clairement dans le texte. Or qu'il faut être clair !

M. le Président :

Madame Piquard, Madame la Bourgmestre va vous répondre.

Mme la Bourgmestre :

L'actualisation de ce règlement, c'est vraiment un travail de longue haleine qui été mené par différents services de la Commune, cette actualisation est une nécessité dans la mesure où des règlements pour le matériel date des années 90, et de 2000 pour la location. Le travail que nous avons eu en Sections réunies est un travail tout à fait intéressant et tous

les membres qui ont participé à cette séance ont pu faire leurs remarques et il a été tenu compte de celle-ci. Je comprends que c'est un travail difficile et il est prévu que le règlement soit d'application à partir du 1^{er} janvier 2016. Donc, comme vous le proposez, on le fera passer dans les 15 jours, avec le délai de Tutelle, on peut considérer qu'il deviendra effectif à cette date. Donc la proposition, c'est le report dans 15 jours, au prochain Conseil communal. Comme c'est très technique, s'il y a encore d'autres questions, ce serait intéressant de les transmettre avant la séance publique.

Au niveau des heures supplémentaires, il était indiqué 13,44 euros, ce qui correspond au salaire poche pour l'agent communal, mais pour la Commune, c'est un coût de 30 euros et donc il y avait une précision qui avait été faite aussi. Mais pour le reste, toutes les modifications que vous avez proposées, elles ont été prises en considération.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste vous poser la question pour les 30 euros, c'est le même prix s'il y a des heures supplémentaires, je veux dire si ça passe au-delà des heures ordinaires de service ? Imaginons qu'une association a besoin d'un électricien pour la nuit, c'est toujours un forfait de 30 euros ?

Mme la Bourgmestre :

Oui, mais c'est 30 euros par heure.

Mme Piquard :

Mais non, il est marqué forfait ! Enfin bon, on verra ça dans 15 jours, au prochain Conseil. Je vous remercie de votre compréhension.

M. le Président :

Je peux demander aux trois autres intervenants, si c'est pour faire des remarques ou poser une question pour améliorer une erreur que vous auriez détectée dans le texte, de poser la question maintenant, sinon vous pouvez envoyer vos remarques au Secrétariat communal ou au cabinet de la Bourgmestre. Si c'est pour faire un commentaire par rapport au règlement, un commentaire politique, je vous propose de réserver votre commentaire pour la prochaine séance du Conseil communal.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

In de titel, deel 1, staat er gemeenschappelijke bepalingen met betrekking tot het gebruik van de zalen en lok dat moet dus lokalen zijn dus de opmerking die daar straks gemaakt is over het nalezen van de teksten dat probeer ik ook te doen maar zoals iedereen hebben we niet altijd de tijd om dat volledig na te lezen. Ik zou graag hebben dat er zowel in het Nederlands als in het Frans evenveel aandacht wordt besteed aan de correcte teksten.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckamns.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est juste au sujet des liens que vous faites entre l'augmentation des prix de location et l'indice des prix à la consommation. Je me dis qu'en tant qu'institution publique, on ne devrait peut-être pas utiliser l'indice des prix à la consommation, mais plutôt le coût de la vie. Parce que sinon, plus les coûts de la vie augmentent, et plus augmentent aussi vos prix. Je trouve qu'il ne faut pas lier le prix des locations des salles à l'augmentation du prix de la vie. Ça, c'est mon point de vue, mais j'aimerais connaître le vôtre ?

M. le Président :

Ça, c'est une réponse politique qui sera donnée à la prochaine séance.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**14. Service Culture - Evènements - Nouveau règlement communal de prêt de matériel.
Dienst cultuur - Evenementen - Nieuw reglement betreffende het lenen van materiaal.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

15. Prévention - Approbation de la convention et octroi d'un subside à l'asbl Transit 2015.

Preventie - Goedkeuring van de overeenkomst en toekenning van een subsidie aan de vzw Transit 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

16. Enseignement - Approbation d'une convention entre l'Administration communale et l'asbl AJM (Association Jeunesse molenbeekoïse) pour l'occupation de locaux de cours à l'Institut Machtens, Enseignement communal de Promotion sociale.

Goedkeuring van een conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw AJM (Association Jeunesse molenbeekoïse) voor de bezigheid van leslokalen bij het Machtensinstituut, gemeentelijk onderwijs van sociale promotie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

J'ai une petite remarque par rapport à ça, la convention, je la trouve très intéressante et très productive dans le sens où ça peut toujours être une plus-value dans l'accompagnement des enfants, en donnant la possibilité de suivre des cours de devoir. Ceci étant, la convention prévoit une durée d'une année. Or généralement, lorsqu'on lance de telles initiatives, ça s'inscrit dans la durée. Imaginons un instant que vous mettez en place une structure, que vous accueillez un certain nombre d'enfants, ça rencontre un certain succès et puis, la convention ne prévoit ni évaluation, ni possibilité de recadrer ça dans la durée. Est-ce que systématiquement chaque année, il y a une reconsidération des faits, on peut déjà entériner cela dans cette convention en disant qu'il y a la possibilité de poursuivre et d'entériner cette initiative qui à mon sens est très positif ?

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

L'AJM est une association de la jeunesse molenbeekoise qui occupe déjà des locaux aujourd'hui qui sont des propriétés communales. Elle a donc la possibilité de pouvoir donner son encadrement à l'Institut Machtens et nous avons prévu une convention d'une année pour justement pouvoir évaluer la manière dont cet encadrement sera donné. Mais évidemment, le souhait de la Commune, c'est que ça puisse se poursuivre par la suite.

M. Achaoui :

Le fait de mentionner cette volonté dans la convention en disant qu'une évaluation sera faite, évidemment que ça donne un sens à la convention et il ne faut pas donner le sentiment que quoi qu'il arrive, la convention pourrait ne pas être reconduite. Je voulais voir la traduction de ce sentiment dans la convention en disant qu'après évaluation, la possibilité d'étendre cela à une année supplémentaire pourrait être envisageable.

Mme la Bourgmestre :

Ce sera fait, on peut imaginer aussi des raisons de force majeure qui ne permettraient pas à cette association de poursuivre des travaux ou un changement de disposition des locaux, mais c'est une initiative qui est soutenue par la Commune et donc à priori je dirais que nous souhaitons qu'elle se poursuive dans le temps.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

17. Instruction publique - Enseignement fondamental communal francophone - Approbation du projet de collaboration durable « Synergies » et de la Convention de partenariat établis entre l'école communale n° 2 et l'asbl « Le Jardin Ensoleillé ».
Openbaar onderwijs - Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het duurzaam samenwerkingsproject « Synergies » en de samenwerkingsovereenkomst opgemaakt tussen Ecole n°2 en de vzw « Le Jardin Ensoleillé ».

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

On peut approuver, mais je profite de ce point pour demander une liste complète des écoles avec leurs numéros, leurs adresses, éventuellement leurs noms. Quant à la nouvelle école rue de Bonne, je la trouve fabuleusement réalisée, du point de vue acoustique, de la solidité du matériel et j'avais une proposition, c'est de la dénommer l'école des Moulins ou l'école des Moulins du canal. Voilà, c'était une proposition que je vous fais pour nommer cette école.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La liste vous sera transmise, Madame Piquard.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

18. Développement Urbain - Contrat de quartier Durable Petite Senne - Op 1C Projet mixte habitat, travail et culture, Op SU1.J Espace public - Accord pour l'acquisition du bien sis quai de l'Industrie 77 - 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Stedelijke Ontwikkeling - DWC Z - Op. 1C Mix wonen, werken en cultuur, Op SU1.J Openbare ruimte - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te Nijverheidskaai 77- 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

19. Développement Urbain - Contrat de quartier Durable Petite Senne - Op.1A - Jardin d'hiver, Op 1C Projet mixte habitat, travail et culture, Op SU1.J Espace public - Accord pour l'acquisition du bien sis Quai de l'Industrie 79 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Op 1.A Wintertuin, Op 1.C Mix wonen, werken, cultuur, Op SU1J Openbare ruimte - Akkoord voor de aankoop van het goed gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Nijverheidskaai 79.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

20. Développement urbain - Contrat de quartier durable « Autour de Léopold II » - Opération 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Construction d'un immeuble mixte comprenant du logement, un équipement sportif et une structure pour l'accueil de la petite enfance, quai des Charbonnages n°86 et 86A, 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Marché de services d'architecte - Auteur de projet - Affectation de la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2015. Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam wijkcontract « Rond Leopold II » - Ingrep 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 : Bouw van een gemengd gebouw met woningen, een sportuitrusting en een structuur voor kinderopvang, Koolmijnenkaai nr.86 en 86A, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Architectuuropdracht - Projectontwerper - Het bestemmen van de uitgave op het buitengewoon budget van het boekjaar 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

21. Développement Urbain - Protocole concernant l'intervention de Beliris dans l'acquisition de biens immobiliers telle que prévue par l'initiative 2.11 de l'accord de coopération - Terrains et immeubles 'Quartier Heyvaert' - Projet Petite Senne sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Stedelijke Ontwikkeling - Protocol inzake de betrokkenheid van Beliris in de aankoop van onroerend goed, zoals bepaald door het initiatief van 2,11 samenwerkingsovereenkomst - Terreinen en gebouwen 'Wijk Heyvaert' - Project Kleine Zenne op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

22. Développement urbain - Politique de la Ville 2015 - Convention Ville durable 2015 - Conventions de partenariat - Revu Délibération du Conseil du 24 juin 2015.

Stedelijke Ontwikkeling - Stedelijk Beleid 2015 - Overeenkomst Duurzame Stad 2015 - Partnership-overeenkomsten- Herziening Beraadslaging van de Raad van 24 juni 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

23. Travaux Publics - Marché de services relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Modification du projet de l'avis de marché - CC15.025.

Openbare Werken - Overheidsopdracht voor diensten betreffende de ontwerpopdracht met het oog op de bouw van de nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat, 54 - Wijziging van het ontwerp van aankondiging van de opdracht - GR15.025.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik wou gewoon met de Schepen van Nederlandstalig onderwijs overleggen maar ze is er niet en het is dus een beetje moeilijk om een vraag te stellen. Ik wou gewoon weten waarover het punt ging. Het is de lancering van een studie voor het bouwen van een nieuwe Nederlandstalige basisschool ter vervanging van de bestaande school Windekind veronderstel ik maar ik wou weten wat er juist verandert en waarom deze wijziging nu is doorgevoerd.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gijpers.

Dhr. De Schepen Gijpers :

Wat de vraag nu betreft is de goedkeuring van de vier correcte architecten (...) en dat is waar het over gaat.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U mijnheer Gypers.

Mogen we goedkeuren ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

24. Travaux Publics - Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à la rue de la Flûte Enchantée - Retrait de la décision du Conseil communal 24.06.2015 - CC15.023.

Openbare Werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluistraat - Intrekking van zijn beraadslaging d.d 24.06.2015 - GR15.023.

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

25. Travaux Publics - Nouvelle Loi communale article 234§3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.013.

Openbare Werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234§3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.013.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ma question est relative à un problème de timing, car beaucoup de ces décisions portent l'appellation « nouvelle antenne de la rue Charles Malis », près du stade Machtens. Comme il me semble que ce dossier avance, ma question est de savoir quand vous comptez

ouvrir cette nouvelle antenne pour la population. Est-ce que ça va aller vite pour atterrir d'ici un an ou est-ce encore trop tôt pour pouvoir dire quand ça ouvrira ?

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Je vois qu'il y a trois branchements-raccordements et je voulais savoir s'il s'agit de trois branchements différents ou d'un seul que, pour des raisons de marché public, on passe en trois fois et si, éventuellement, cela fait l'objet de trois emprunts distincts.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar :

Mme Tahar :

Je ne reviens pas sur la question qui a été déjà posée. En revanche, je vous signale qu'il y a un doublon, une double écriture, par rapport à ce point.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Het gaat hier over communicaties he !

Dhr. de Voorzitter :

Ja het zijn communicaties maar er is een vraag die gesteld geweest is wat betreft Hydrobru en dan Charles Malis betreffende het openen van de gebouwen.

Dhr. de Schepen Gypers :

Bij Charles Malis zijn er een aantal problemen opgedoken. Ik zou het eigenlijk moeten vragen aan de schepen van de Bevolking voor te zien dat het personeel er is. Volgens mij is dat nu nog te vroeg om daar een antwoord op te geven.

Voor die drie aansluitingen als er drie aansluitingen gevraagd zijn dan wilt het toch zeggen dat er drie aansluitingen zijn.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Concernant Charles Malis, il y a eu en fait des problèmes liés à l'instabilité du bâtiment qui ont fait que les travaux ont été retardés. Nous sommes donc dans l'attente et nous ne savons pas malheureusement donner la date exacte d'ouverture. On espère que ça sera dans un an, mais...

M. le Président :

Merci Madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai réagi un peu en retard. Je voudrais juste vérifier s'il s'agit de remédier à certains problèmes. Je ne sais pas comment le dire en français.

Met de uit te wasemen van het hout dat bewerkt was met bepaalde producten waar er soms mensen ziek van werden. Is het die crèche?

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen ?

Dhr. de Schepen Gypers :

Als u die vraag wilt stellen, dat is een technische vraag en daar Ik kan ik niet terecht op antwoorden. Ik wil daar altijd mijn diensten voor aanspreken.

M. De Block :

... Je vais faire une question écrite, alors.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen, dank u Mijnheer De Block.

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

26. Travaux Publics - Nouvelle Loi communale article 236§2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.021. Openbare Werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236§2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.021.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

27. Mobilité - 10ème renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Mobiliteit - 10de hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

28. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications. Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de schepenen, ik heb hier een aantal vragen. Het is toch een uitgebreid punt. Mijn eerste vraag was met betrekking tot de Merchtemsesteenweg zie ik dat er een aantal opmerkingen staan, een aantal voorstellen in staan ik dacht dat wij dit punt al hadden goedgekeurd bij de vorige Gemeenteraad en ik vraag mij dus af wat er dan concreet verandert? Ik begrijp het niet goed. Er wordt verwezen naar de actie van de ouders van de Vier Winden en de Sint-Ursula scholen. Die beslissing was genomen in juni en dus ik vraag mij af wat U hier concreet verandert, dat is mijn eerste vraag.

Mijn tweede vraag is met betrekking tot de Birminghamstraat. Het is toch een drastische aanpassing. Ik zie dat U de Birminghamstraat volledig eenrichting maakt. Dat is een zeer gedurfde ingreep en ik vroeg mij af of die ingreep ook besproken was met de bedrijven die daar zaten, met de inwoners. De hele Birminghamstraat in één richting leikt me een drastische ingreep of misschien heb ik dat verkeerd gelezen.

Mijn derde vraag betreft de Vandenboogaerdestraat. Het is eigenlijk de straat waar we nu zitten waar U terug een twee richting straat maakt en daardoor terug een sluiptverkeer toelaat in de wijk. Heb ik dat goed begrepen, waarom die beslissing? Graag een antwoord op die drie vragen.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai des questions similaires à celles de Monsieur Van Damme. Mais, en fait, j'ai un problème de lisibilité de la délibération. Il y a effectivement des décisions qui ont été prises auparavant et on ne voit pas très bien ce qui change dans la manière dont cela est présenté. Par rapport à la chaussée de Merchtem, il avait été question de faire un test, un essai. Qu'en est-il ? Car je trouve qu'on avait eu ici une discussion intéressante qui, au départ, venait des habitants. Deuxième remarque, il était question dans la délibération précédente - point que je ne retrouve pas ici - de mettre une zone rouge payante sur le parking des Etangs-Noirs, rue de Berchem pour ceux qui connaissent. Est-ce toujours le cas, y-a-t-il eu des modifications, parce qu'on ne s'y retrouve pas ?

Et par rapport à la rue de Birmingham et au projet de la mettre en sens unique, est-ce à la demande des habitants ou des entreprises ? Et si oui, ont-ils été consultés ? Sur quels éléments techniques, pragmatiques, de comptage notamment, s'est-on basé pour proposer la mise en sens unique de la rue de Birmingham ? Et comme l'a dit mon collègue, ce n'est pas une petite rue, ce n'est pas anodin. Je rappelle qu'on a parlé à plusieurs reprises ici de bouleversements de la circulation, de la mobilité autour de la place de la Duchesse et il me semble que toucher à la rue de Birmingham aura des conséquences, d'une manière ou d'une autre, sur cette même place. Trois questions donc sur la chaussée de Merchtem, le parking des Etangs-Noirs et la rue de Birmingham.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

J'ai constaté que mes services ont fait un copier-coller. En fait, pour la chaussée de Merchtem, rien n'a changé par rapport à la discussion qu'on a eue ici. Le test va donc se faire. Le seul souci qu'on a aujourd'hui, est qu'on a des difficultés au niveau du service, à avoir le personnel pour le mettre en route, mais cela se fera. Notre fonctionnaire Mobilité s'en va et c'est très difficile de trouver des gens de qualité à cette fonction-là. Mais on va pouvoir y remédier le plus tôt possible.

En ce qui concerne la rue de Birmingham, il s'agit d'une mise en sens unique entre les rues Nicolas Doyen et de Bonne, partie située sur Anderlecht. C'est en relation avec la STIB, de sorte que le bus continue et, donc, à éviter le transit.

Pour ce qui concerne la rue Vandenboogaerde, c'est pour répondre à la demande des habitants de la mettre en double sens. Ce n'est pas mon vœu le plus cher, mais cela fait

suite à de multiples utilisations de ce petit tronçon et il y a donc une décision qui a été prise dans ce sens-là.

Ai-je répondu à toutes les questions ? En ce qui concerne les Etangs-Noirs, la décision prise antérieurement reste inchangée, même si maintenant la chaussée de Merchtem est de nouveau dedans.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Quand on a abordé la chaussée de Merchtem, on est parti de motivations d'habitants, du constat que les voitures circulaient rapidement, toute une problématique ! Je n'ai toujours pas compris pourquoi on n'a pas pu commencer la mise en œuvre de cette période de test d'autant plus qu'il aurait été, à mon avis, intelligent de pouvoir la débiter avec la rentrée scolaire, où c'était alors le bon moment.

Par rapport au parking des Etangs-Noirs que vous allez mettre en zone rouge payante, vous aviez posé la question de savoir si vous alliez informer les habitants. Vous n'avez pas eu de consultation avec eux préalablement et il semble que vous allez le faire après. Est-ce que ça a été fait ou pas ? Si ça n'a pas été fait, c'est que vous n'êtes pas prêts de réaliser le projet que vous nous aviez soumis ici il y a plusieurs mois, et si vous le faites, il me semble que le délai est très court pour pouvoir informer les habitants du quartier sur le projet de mettre toute une zone importante en stationnement payant. Je rappelle que la chaussée de Merchtem, ce n'est pas juste une rue, mais tout le parking des Etangs-Noirs.

Pour ce qui est de la rue de Birmingham, je n'ai pas eu de réponse à ma question qui est de savoir sur quoi on se base pour prendre une telle décision. J'ai même entendu l'Echevin dire qu'il n'était pas favorable à un certain changement et que, par contre, il va quand même le réaliser. J'avoue qu'on a du mal à comprendre les motivations de ce changement. A-t-on une vision globale ou est-ce qu'on agit par à-coups, au gré de petits e-mails de quelques habitants organisés qu'on voudrait bien écouter ? On ne comprend pas très bien la façon dont le service Mobilité fonctionne, sauf que je viens d'entendre qu'il y a encore un responsable qui s'en va; c'est peut-être un début d'explication... Donc, vu le flou des réponses que nous recevons, nous ne pouvons pas voter favorablement pour ce point et nous nous abstiendrons; je pense que c'est la solution de sagesse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Gypers ?

M. l'Echevin Gypers :

Oui, Monsieur le Président.

Je crois que Monsieur Ikazban fait des amalgames tout azimut. Je crois avoir été très clair, antérieurement, par rapport à la première décision qu'on a prise, on s'est toujours basé sur une étude convenable et des données scientifiques. Ce que j'ai déjà expliqué à plusieurs

reprises, même si on fait comme si ça n'a pas été dit. On le fait avec les habitants, ce qui ne se faisait pas auparavant. On fait en sorte d'identifier le problème, d'abord pour pouvoir faire les études et communiquer afin de réaliser le projet. Et c'est dans cette optique-là que ça se fera. Et si vous trouvez que ça ne va pas assez vite, ça c'est autre chose, vous savez très bien ce qu'il y a au budget Mobilité que je vous invite à relire.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Monsieur Ikazban pour trente secondes !

M. Ikazban :

Pouvons-nous demander à Monsieur l'Echevin de nous faire partager sa science et de fournir aux Conseillers tous ces éléments scientifiques et techniques sur lesquels il se base et peut-être qu'on sera mieux à même de pouvoir approuver les points qu'il nous propose...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 24 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 24 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

Messieurs Van Damme et Ait Jeddig veulent justifier leur abstention.

M. Van Damme :

C'est pour dire que je suis d'accord avec la plupart des points proposés. J'ai quand même des doutes par rapport à d'autres, notamment celui portant sur la mise en double sens de la rue Vandenoogaerde et, surtout, sur la motivation - et là je rejoins Monsieur Ikazban - qui la justifie. Je crois que la décision de la mettre dans ce sens a été prise sur base d'un plan communal de mobilité. On attend toujours le deuxième et on ne comprend donc pas très bien les raisons.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'estime que, par rapport à la compétence des fonctionnaires du service Mobilité, il y a lieu d'en douter. En matière de mobilité, il faut faire appel aux professionnels. Je suis d'accord qu'on tienne compte de l'avis des habitants; mais moi aussi j'habite une rue et j'aimerais bien qu'elle soit complètement fermée à la circulation pour que mes enfants puissent y jouer à l'aise, mais c'est une chose impossible... Et rendre une en sens unique

une partie de la rue Birmingham, c'est dévier la circulation vers les Abattoirs et fermer la chaussée de Merchtem, des choses qui, je trouve, dépassent les compétences des fonctionnaires communaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il faut simplement, Monsieur le Président, rendre à César ce qui appartient à César. A Molenbeek-Saint-Jean, avant les années 2000, il n'y avait pas de politique de mobilité. C'est une Echevine Ecolo qui a créé l'Echevinat de la Mobilité. C'est un Echevin socialiste, Jef Van Damme, qui a peaufiné le sujet. Aujourd'hui, on a un Echevin qui ne parvient pas à travailler dans la cohérence et c'est ce qui explique tous les désagréments que nous vivons tous les jours.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

**29. Propriétés communales - Avenue Jean Dubrucq 224-226 - Occupation précaire d'un local par Bruxelles Environnement.
Gemeentelijke eigendommen - Jean Dubrucqlaan 224-226 -Tijdelijk gebruik van een lokaal door Leefmilieu Brussel.**

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**30. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234§3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Gemeentelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234§3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais savoir si un cadastre de l'état des logements et des infrastructures communales a été établi et qui justifie le remplacement des chaudières et les travaux d'isolation.

M. le Président :

Je peux vous informer sur ce point-là que la première dépense, celle du 29 juin 2015, est celle qu'on approuve aujourd'hui, pas la deuxième - celle des châssis et portes - qui ne passe pas aujourd'hui.

Je vous redonne la parole.

M. De Block :

Je pense qu'il est important qu'on investisse dans des chaudières efficaces et dans des châssis, portes et isolation, pour les mêmes raisons d'économie énergétique et de climat. J'aimerais donc bien savoir si la Commune a un cadastre et un plan d'investissement à long terme par rapport aux Propriétés communales.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais juste qu'on me précise quels sont les services concernés par l'installation de ces chaudières et à combien estimez-vous la période des travaux ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci de votre intérêt pour ces questions-là et pour la question du climat auxquelles je suis très attaché. Ici, en fait, on a un marché-stock, c'est-à-dire qu'une chaudière peut être remplacée de manière un peu subite au cours d'une année. On a la chance aux Propriétés communales d'avoir un parc de logements qui est très récent, la plupart ayant été créés dans le cadre des Contrats de Quartier, de la Politique des Grandes Villes, ces dix ou quinze dernières années. Donc la plupart des chaudières, pour ne pas dire toutes, sont tout aussi récentes et ne doivent pas être changées. Il arrive néanmoins qu'une chaudière claque du jour au lendemain. A ce moment-là, si ça arrive en hiver, il faut la changer. En été également, puisque généralement ça produit de l'eau chaude. Le petit marché qu'on fait passer ici, c'est pour pouvoir intervenir si c'est nécessaire ou si, par exemple, un entrepreneur qui est responsable de l'entretien, fait défaut et qu'on doit agir à sa place. On

a donc ici un marché qui couvre l'entièreté des Propriétés communales en logements et en infrastructures et qui permet d'agir, si c'est nécessaire.

De manière plus générale, sur le climat, j'ai demandé à ce qu'on réalise un audit énergétique et qu'on ait un certificat de performance énergétique pour tous les logements, directement. C'était il y a un peu plus d'un an; ça a engendré une dépense un peu plus importante, mais ça permet de ne pas attendre qu'un locataire parte avant d'avoir ces indications et de pouvoir alors, dans un deuxième temps, agir sur un plan global, si c'est nécessaire de le faire. En tout cas, sur un plan de remplacement plus régulier, ces audits de performance énergétique donneront lieu à des certificats énergétiques qui sont en train d'être réalisés. Et on pourra en prendre connaissance prochainement.

Je vous remercie pour ces questions.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

31. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Retrait de sa décision du 24.06.2015.

Gemeentelijke eigendommen - Verschillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding) in verscheidene gemeentelijke eigendommen - Intrekking van zijn beraadslaging d.d. 24.06.2015.

M. le Président :

C'est un retrait de la décision.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Désolé, je n'ai pas pris connaissance de la justification. L'arrêté du Ministre-Président de la Région a suspendu l'exécution. Est-ce qu'on peut juste expliquer pourquoi ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Il y a une nouvelle loi assez récente sur les marchés publics et qui nécessite encore un peu de pratique de la part des agents communaux. C'est un cas où cette pratique n'a pas tout à fait fonctionné. Donc, un dialogue constructif est en cours entre la Tutelle et les

pouvoirs locaux - qui n'est pas la tutelle financière - et le service des Propriétés communales, également responsable pour les précédents points, pour répondre à la question de Madame Tahar, de manière à pouvoir présenter un point qui corresponde tip-top aux exigences de cette nouvelle loi sur les marchés publics.

Merci à vous.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

32. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean - Projet.

Gemeentelijke eigendommen - Verschillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding, ...) in verscheidene gemeentelijke eigendommen gelegen te Sint-Jans-Molenbeek - Ontwerp.

M. le Président :

Le point 32 est retiré. Nous passons au point 33.

33. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Ras El Hanout pour la pièce de théâtre « Le procès de la jeunesse».

Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw «Ras El Hanout» voor het toneelstuk «Le procès de la jeunesse».

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous saluons cet octroi d'un subside de 500 euros à l'asbl « Ras El Hannout » pour une pièce de théâtre. Mais, dans le contexte que tout le monde connaît, vous avez ici l'opportunité de pouvoir mobiliser l'ensemble des membres du Collège pour des interventions peut-être plus nobles, dirais-je. 500 euros, vous ne trouvez pas ça très limité comme budget, sachant que vous avez ici l'opportunité de mobiliser à la fois l'Echevinat de la Culture, celui de la Jeunesse et des autres départements pour pouvoir faire un geste plus conséquent ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

C'est vrai qu'il y a eu deux mois de vacances et que la mémoire peut faire défaut. Mais c'est un projet qui a été largement soutenu l'année dernière puisqu'effectivement « *Ras El Hannout* » réalisait pour la première fois son festival « *En avant Jeunesse* » que nous avons soutenu en tant que partenaire pour l'organisation sur Molenbeek, et dans le cadre duquel nous avons financé la participation de deux groupes de jeunes de Molenbeek, associés à ce festival qui regroupait des jeunes de différentes communes. Toutes les représentations ont eu lieu à Molenbeek. Et dans ce cadre-là, il y avait un jury qui donnait son avis sur les pièces. Et c'est une des pièces de Molenbeek qui a remporté le prix du jury. Il a été décidé de réorganiser cette pièce au mois d'octobre. C'est donc un supplément pour un projet qui a déjà été largement soutenu par la Commune. Donc, après discussion avec les jeunes, il a été décidé de la réorganiser. Et c'est dans ce cadre-là qu'un subside supplémentaire de la Commune a été accordé pour l'organisation en octobre de cette pièce.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

34. Jeunesse et communication - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Repère pour son projet «La Libre Belgique».
Jeugd en Communicatie - Toekenning van een buitengewone subsidie aan de vzw « Repère » voor haar project «La Libre Belgique».

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, je ne peux que me réjouir de l'octroi d'un subside de 1.500 euros à l'asbl « Repère ». Rappelez-vous, il y a deux ans, cette asbl est venue solliciter à plusieurs reprises une subvention. Et je pense, si ma mémoire est bonne, que cette subvention n'a pas pu être octroyée en raison d'absence de pièces justificatives. Est-ce que cette asbl a eu le temps de se mettre en ordre ? A-t-elle bénéficié d'un accompagnement ? Car, au-delà du subside, je sais que c'est une asbl qui fait du bon travail. Pouvez-vous nous éclaircir à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Nous saluons la mobilisation des services Jeunesse et Communication pour l'octroi de ce subside. Néanmoins, quelle est la réserve qui a été émise par le service Culture qui semble avoir été absent lors de cette mobilisation, sachant que l'accent éducatif et citoyen est quand même très présent ? Qu'en est-il aussi des possibilités au niveau de l'Echevinat de l'Enseignement ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Het gaat hier over de financiering van een video en ik zou van deze gelegenheid willen gebruik maken en dus op voorstel van de groep Gemeentebelangen is er een aantal maanden geleden een motie goedgekeurd om dit jaar een herdenking te houden op het Machtensstadium ter herdenking van de Daringmannen die gesneuveld zijn tijdens de oorlog en dan was er een bijkomend punt van Mijnheer Ikazban toegevoegd van een wandelpas te maken met de verschillende monumenten in de buurt.

Au sujet de la commémoration de la première guerre mondiale, sur proposition du GIC, une motion a été approuvée il y a quelques mois. L'objet est de faire cette commémoration au stade Machtens avec des stèles en hommage aux soldats morts pendant ce conflit. La deuxième partie qui a été proposée par Monsieur Ikazban sur le même sujet porte sur une promenade aux alentours, ayant trait aux différents moments de cet épisode. J'en profite pour demander à Madame la Bourgmestre et à l'Echevine du Tourisme où on en est par rapport à ce projet. Pour la première partie de ma question, je signale que l'année 2015 est presque finie, car on aurait dû faire ça cette année.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Oui, j'ai l'impression que ce premier subside à l'asbl « Repère » est historique et je me réjouis tout comme vous que nous ayons enfin pu leur octroyer un subside. Effectivement, c'est une asbl dont beaucoup d'entre vous connaissent le dynamisme de son fondateur-animateur auprès des jeunes. Les méthodologies qu'il utilise sont effectivement très intéressantes. Il avait par contre beaucoup de difficultés, surtout au niveau administratif, qui font que jusqu'à présent, on avait beau essayer de lui donner des suggestions, on n'arrivait pas à obtenir de sa part un dossier. C'est vrai qu'il y a eu des changements au niveau de son conseil d'administration. Il a un président qui est beaucoup derrière les dossiers pour tous les aspects administratifs. Et grâce à ça, ils ont pu rentrer dans le cadre des exigences des pouvoirs publics en matière de subsidiation. Nous espérons donc que ça ne sera pas le dernier subside, mais le premier d'une série plus importante; et vous savez notamment qu'une part des subsides Jeunesse, sont des subsides qu'on accorde

annuellement pour tous les frais de fonctionnement. Et cette asbl va pouvoir comme toutes les asbl Jeunesse rentrer dans ce soutien-là.

Maintenant, par rapport à la question de savoir pourquoi d'autres services n'ont pas participé, je pense que chaque service a sa spécificité. Tout dépend aussi de la demande qui est formulée par l'asbl en question et ici, selon le type de projet, il s'avérait que c'était plus au niveau de la communication, puisque c'était en lien avec l'histoire du journal « La Libre Belgique » sur l'image de Molenbeek, et aussi avec l'aspect éducatif, donc avec le service Jeunesse. Il semblait que c'était là qu'il était plus intéressant de le subsidier.

Par rapport au fait qu'il y a d'autres événements qui ont lieu dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, ici, c'est un projet qui ne dépend pas de la Commune, on soutient une asbl, on ne lui impose pas de faire d'autres choses. Mais, s'il y a effectivement d'autres activités dans le cadre desdites commémorations, il peut être intéressant que nous suggérions à cette asbl de s'y joindre.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Comme je l'ai dit, vu l'accent éducatif assez prononcé dans ce projet, ne serait-il pas opportun que les services Education et Enseignement puissent renforcer ce budget, ne serait-ce que d'un montant de 5.000 euros ? Je pense que ce serait un coup de boost, une bouffée d'oxygène pour l'association qui a tant galéré pendant des mois, voire des années, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Mme la Bourgmestre :

Je souhaitais répondre aux questions qui ont été posées. En fait, il n'existe pas de subsides au niveau de l'Education et de l'Instruction publique à des projets extérieurs à la Commune. Mais on peut imaginer que ces projets soient intégrés, notamment via la Maison des Cultures, dans les programmes destinés aux enfants, aux jeunes, sur des sujets liés à la guerre. Mais il n'y a pas de subside particulier qui soit donné à des associations dans le cadre de l'éducation, comme cela existe pour la Culture, la Jeunesse ou l'Environnement. Votre proposition est à retenir.

Et en ce qui concerne le parcours que vous avez évoqué, c'est vrai que nous ne l'avons pas encore réalisé, mais dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, il n'est pas prévu que celles-ci se fassent nécessairement en 2014 ou 2015; nous avons la possibilité également de les poursuivre jusqu'en 2018. C'est donc un projet qui devra être concrétisé certainement dans les prochains mois ou, à tout le moins, dans les deux prochaines années.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**35. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Brussels Top Team.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Brussels Top Team.**

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**36. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl La Relève.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw La Relève.**

M. le Président :

On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

M. le Président :

Et nous terminons ici les points normaux du Conseil communal avant les interpellations. Nous commençons par le point 37 qui est l'interpellation déposée par Monsieur Achaoui sur l'Ecole des Jeunes.

**37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui (PS) relative à l'école des jeunes - Report du 24/06/2015.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui (PS) met betrekking tot de jeugdschool - Uitstel van 24/06/2015.**

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

En effet, il s'agit d'une interpellation du dernier Conseil communal. Elle était davantage d'actualité, mais encore une fois, la question relative à l'Ecole des Jeunes est toujours d'actualité. Incontestablement, comme nous le savons très bien, le dossier White Star - RWDM a pris aujourd'hui une tournure assez importante, une dimension tout à fait particulière pour toutes les raisons que nous connaissons. Nous vous rappelons aussi que le groupe PS, comme tous les autres partis de l'opposition, partage évidemment l'idée qu'une cohabitation entre les deux clubs est possible. Et nous pensons que la renaissance d'un club mythique molenbeekois ne peut être qu'une bonne chose pour notre Commune. Des questions subsistent évidemment : à quel prix, quelles sont les véritables motivations, quels sont les enjeux dans ce conflit regrettable, aujourd'hui ? Questionnement qui mérite évidemment des réponses, mais le but étant ici de ne pas s'attarder sur cette thématique-là. Par contre, les priorités qui s'imposent - et nous l'avons rappelé à maintes reprises, je suis très heureux de remarquer aujourd'hui que cela a été mis en évidence - portent sur l'intérêt de l'Ecole de Formation et des jeunes. En effet, beaucoup de choses ont été évoquées, mais encore une fois ce qui était essentiel et prioritaire, c'est notre Ecole de Formation et le nombre de jeunes qui y participent. Alors, évidemment, on ne peut pas croire que certains oseraient faire passer leurs intérêts avant ceux des jeunes. Il faut dire fortement qu'un projet sportif sans jeune est un projet voué à l'échec. Et je rappelle pour ceux qui le savent déjà aussi, que l'Ecole de Formation de notre Commune a toujours été une fierté et une richesse sur le plan de la formation. Et les talents issus de cette école qui évoluent aujourd'hui dans plusieurs clubs de notre championnat sont très nombreux. Alors, je dirais avec insistance qu'il ne faut pas se tromper de combat et de priorité, car l'importance, c'est le capital jeunesse et l'avenir sportif que nous pouvons justement offrir à ces jeunes, à ces centaines de parents qui ne demandent qu'à voir leurs enfants évoluer dans une structure professionnelle offrant toutes les garanties sportives. Et là, je rejoins les propos de ma collègue Dina Bastin qui a, dans son interpellation et sa réaction, mis également en évidence l'importance des jeunes. Alors, le pragmatisme veut bien évidemment aussi qu'on acte et décide sur base d'éléments objectifs et la réussite de projets futurs qui, selon moi, se mesurent d'abord au sérieux et la motivation. La devise de notre formation est la priorité de l'Ecole des Jeunes. Quid alors par rapport à cette question des jeunes aujourd'hui, puisque les exigences du PS et d'autres membres du Collège et de la majorité ont été rencontrées par la convention signée avec le White Star qui prévoyait bien évidemment la reprise intégrale de tous les jeunes de l'Ecole de Formation ?

Et à ce stade-ci aujourd'hui, on ne peut que confirmer et être réconforté par cette réalisation, puisque, je rappelle pour ceux qui ne le savent pas, que tous les jeunes aujourd'hui ont été repris - et là, je ne vais pas m'attarder sur les chiffres qui ont été fournis à ma demande, car beaucoup d'interrogations étaient soulevées : des jeunes et des entraîneurs qui n'auraient pas été repris - et sur base des éléments qui ont été donnés, on peut clairement statuer que l'ensemble des membres, à savoir les jeunes qui fréquentaient à la fois l'Ecole de Formation FC Brussels et ceux qui ne la fréquentaient pas ont été repris. Et à ce jour, il y a plus de 600 jeunes qui fréquentent la structure et l'Ecole de Formation. On ne peut donc que s'en réjouir.

Nous espérons et souhaitons vivement que la cohabitation qui s'annonce ne va pas mettre à mal toute cette richesse, cette acquisition et le bon déroulement de notre Ecole de Formation, et que nos jeunes puissent continuer à évoluer dans la sérénité et bénéficier, comme cela a été soulevé, de tout l'encadrement professionnel, que les résultats de demain, définitifs dans le débat juridique qui oppose les deux clubs aient comme conséquence unique et première, d'abord l'intérêt des jeunes. La question des jeunes, vous l'aurez compris, mérite toute la considération et exige une attention toute particulière sur le plan de la gestion. Et, comme conclusion, je dirais de grâce, ne jouez pas avec l'avenir, l'épanouissement et les rêves de nos jeunes et la confiance des parents.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

La parole est à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur Achaoui pour votre interpellation.

Vous avez fait les constats, posé les questions et répondu à la plupart des interrogations. Effectivement, nous sommes, comme vous le savez, dans une phase de liquidation de l'Ecole des Jeunes du FC Brussels. Et dans le cadre de l'accord qui nous liait avec le White Star, tous les jeunes devaient être repris. Ce qui est le cas, tous les jeunes ont été repris, ainsi que la plupart des entraîneurs et des coordinateurs. Maintenant, je rappelle - parce qu'il y a quelques questions qui sont liées au fonctionnement du White Star - que le White Star est une entité privée et que nous avons ici débattu à maintes reprises de la dépolitisation des structures footballistiques qui occupent le Machtens. Donc, notre priorité au sein du Collège, est que tous les jeunes soient repris, que le projet sportif puisse continuer à exister, ce qui est le cas.

Evidemment, nous restons vigilants par rapport à l'évolution des choses, parce que vous savez très bien que le football est une entreprise économique et on peut être confronté à un accident. Notre obligation est d'être réactifs et de pouvoir faire en sorte que ces jeunes, non seulement soient transférés, mais puissent continuer à être encadrés et, le cas échéant, que nous soyons capables de prendre d'autres décisions pour maintenir une activité footballistique à leur niveau.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Achaoui, souhaitez-vous rajouter un commentaire ?

M. Achaoui :

Je voudrais simplement préciser encore une fois que, indépendamment de l'issue, - et je pense qu'elle sera positive -, s'il y a un compromis à trouver, ce n'est pas au détriment de l'Ecole de Formation. L'intérêt justement est de pouvoir assurer une continuité dans la formation, comme l'a rappelé Monsieur l'Echevin, parce que ça suscite d'abord toute l'attention, des moyens financiers. Une formation sérieuse, ça ne s'invente pas, ça ne s'improvise pas. Il faut donc une structure professionnelle et permettre à des parents, à des jeunes, surtout, d'évoluer dans une structure élite qui est primordiale, il faut le dire. Et nous avons la chance d'avoir aujourd'hui le White Star qui propose à nos jeunes d'évoluer dans une structure élite D2; ce n'est pas donné, il y a beaucoup de communes qui n'ont pas cette possibilité-là malgré tout. Et comme vous le savez, jouer en D2, c'est un challenge également, ça permet non seulement à des jeunes de rêver, mais d'évoluer et d'affronter d'autres équipes d'élite. Et c'est en affrontant des équipes de qualité que la formation et la performance s'acquièrent.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Pour le point 38, vous avez à nouveau la parole pour une interpellation qui a été reportée concernant la situation financière de l'école des jeunes du FC Brussels.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui (PS) relative à la situation financière de l'école des jeunes du FC Brussels - Report du 24/06/2015. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui (PS) met betrekking tot de financiële toestand van de jeugdschool van FC Brussels - Uitsstel van 24/06/2015.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Toujours d'actualité, bien évidemment, plus que jamais, comme vous le savez certainement, l'Ecole des Jeunes sera - je pense que c'est dans le processus - totalement reprise par le White Star, comme stipulé dans la convention d'occupation et obtenue grâce à la volonté de notre formation politique et d'autres. Vous n'êtes pas sans savoir que pour toute acquisition ou autre forme de reprise, liquidation ou absorption, il y a lieu, comme la réglementation le prévoit, de faire préalablement un état des lieux et, précisément, de faire rapport de l'ensemble des volets concernés par la question précise, à savoir un rapport de gestion détaillé, un rapport financier traduisant les états financiers du bilan, des créances et toutes les particularités d'un rapport financier et, plus particulièrement, la situation exacte de la trésorerie. Cela m'amène à m'interroger, à poser un certain nombre de questions qui méritent des précisions puisque, encore une fois, il s'agit d'une reprise - on peut appeler ça comme on veut, absorption, fusion ou reprise simplement - et il y a lieu d'avoir des réponses aux questions posées.

Première question, avons-nous ou avez-vous, Monsieur l'Echevin, un rapport de clôture et pouvez-vous nous décrire clairement la situation financière de l'asbl, d'autant plus que, comme vous le savez, beaucoup de choses se disent - parfois fausses et erronées, mais il n'y a pas de fumée sans feu - qui mentionnent que la situation financière est délicate : des paiements, des prestations d'entraîneurs non réalisées, des dettes de fournisseurs importantes, des demandes de subsides non introduites; ça , c'est une première question importante.

Deuxième question qui m'interpelle également : vu les montants des subsides importants - et ça s'est traduit, je pense, dans les comptes que l'asbl reçoit chaque année -, pouvez-vous nous préciser clairement leur utilisation, sachant que ces subsides sont utilisés pour de l'infrastructure, pour le fonctionnement, mais parfois pour d'autre chose. Pouvez-vous nous donner également l'état financier reprenant les entrées et sorties comptables, ce qui nous aiderait à mieux comprendre les choses. Encore une fois, ces questions sont légitimes parce qu'il y a une reprise, il y a une absorption ; mais on n'est pas clair par rapport à la formule juridique qui va être posée.

Troisième question : est-ce que l'administrateur délégué continue aujourd'hui à être payé, compte tenu de certains retards ? Je pose cette question parce que si d'autres n'ont pas la possibilité d'être payés, pourquoi est-ce pour un tel et pas un autre ?

Quatrième question : est-ce que toutes les prestations des entraîneurs sont payées à temps, sur base d'un certain nombre d'éléments sur certains retards qui peuvent s'expliquer peut-être, encore que des précisions s'imposent. Si c'est le cas, pouvez-vous nous préciser combien de mois n'ont pas été honorés.

Cinquième question : êtes-vous en ordre avec l'Administration fiscale quant à l'établissement des fameuses fiches permettant de compléter la déclaration d'impôts. Je pose cette question - elle est légitime - parce que, précédemment, comme je vous le rappelle, ça n'a jamais été fait et il y a eu donc, à un certain moment, une reconsidération des faits. Ainsi, l'Administration fiscale a dû procéder à des régularisations sur base des cinq années antérieures. Donc, j'ose espérer aujourd'hui que l'administration du club et de l'Ecole de Formation est en ordre, pour éviter encore une fois que l'histoire se répète.

Sixième question : avez-vous fait le nécessaire pour adresser à chaque entraîneur et personne bénéficiant d'un traitement la fiche les concernant ? Parce que non seulement il faut l'établir, mais il faut évidemment aviser l'intéressé qui a presté.

Septième question : est-ce que l'administrateur délégué a déjà rédigé un premier rapport, puisque, parmi ses prérogatives, au-delà de la gestion quotidienne, il y a lieu d'établir un rapport explicatif adressé au nom des administrateurs qui ont la responsabilité de la gestion de l'Ecole de Formation, ce rapport étant une prérogative, une condition. Si oui, pouvons-nous prendre connaissance de ce rapport ?

Huitième question : la dissolution de l'asbl a été programmée pour la fin de cette saison, je parle de la saison footballistique, à savoir en juin 2015. Et, comme toute activité, en cas de déficit bilantaire, quelle en est l'ampleur, que comptez-vous faire pour le combler ? De là, la question intéressante à poser puisqu'il y a une reprise, ou une absorption-dissolution et qui est la suivante : si, sur le plan sportif, la nouvelle convention signée avec le White Star prévoit la reprise totale et l'intégration de l'ensemble des joueurs et autres membres du FC Brussels au sein des projets sportifs, et on ne peut que s'en réjouir, en est-il de même sur le plan financier, existe-t-il un accord quant à la reprise de l'ensemble des dettes ?

D'avance, je vous remercie pour toutes les précisions à apporter.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur Achaoui, pour vos nombreuses questions qui se réfèrent à l'Ecole des Jeunes. Je vais d'abord, en guise d'introduction, dire deux choses. La première est de rappeler que vous êtes dans une position de conflit d'intérêt, parce que vous étiez le directeur sportif adjoint et que vous avez lancé une procédure judiciaire devant le tribunal du travail contre l'Ecole des Jeunes. Néanmoins, je vais quand même vous répondre, en tout cas pour les questions qui méritent des réponses.

Deuxièmement, par rapport à la situation financière, il faut rappeler qu'en début de législature, devant une série de constats après avoir fait une lecture approfondie des comptes, j'ai initié avec les membres du conseil d'administration un audit financier qui a démontré qu'il y a eu une très mauvaise gestion - je ne rentrerai pas dans les détails -,

comme vous avez pu l'entendre, le Collège a décidé de transmettre l'ensemble du dossier au parquet du procureur du Roi. Je laisse donc la justice faire son travail et je ne m'exprimerai pas par rapport à ce volet-là.

Alors, peut-être pour répondre à toute une série de questions qui n'ont plus de raison d'être, puisque vous confondez un peu la notion de reprise, le White Star n'a pas repris la structure juridique asbl. Il a repris essentiellement les jeunes ainsi que les entraîneurs et les coordinateurs. En ce qui concerne l'asbl, nous sommes dans un processus de liquidation de cette asbl, avec un liquidateur qui a été désigné. Nous sommes accompagnés par un avocat parce que la liquidation de cette asbl, de par tous les problèmes que nous avons rencontrés, est relativement compliquée. Donc, à terme, cette asbl va s'éteindre, tout cela, évidemment, va se faire dans le cadre d'une procédure légale très stricte.

En ce qui concerne les paiements des personnes qui étaient actives au sein de cette asbl - sans les nommer - ils se sont arrêtés à la fin de la saison, c'est-à-dire les derniers paiements ; en tout cas, la grande majorité des entraîneurs, de l'administrateur délégué que vous citez, etc. ont arrêté d'être rémunérés à la fin du mois d'avril. Quelques entraîneurs et quelques coordinateurs ont continué à être payés parce qu'ils organisaient des stages au courant du mois de mai. Et depuis lors, plus personne ne perçoit un seul cent au sein de cette structure.

Pour toutes les autres questions qui concernent la gestion de cette asbl - vous demandez des rapports, etc. -, il est clair que je ne pourrai vous répondre qu'une fois la liquidation opérée. J'aurai à ce moment-là des éléments très précis à vous communiquer, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas aujourd'hui.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement préciser, Monsieur le Président, que je suis loin de confondre la question que vous avez soulevée, à savoir s'il s'agit d'une liquidation, reprise ou absorption. Justement, la question était explicite et expresse dans le sens où il y a une confusion, puisque dans la convention il est stipulé clairement que le White Star reprend l'Ecole de Formation. Au-delà de ça, il aurait fallu alors être précis à ce moment-là : qu'est-ce qu'elle reprend, elle reprend les jeunes, les cadres, la structure ? Ma question est donc légitime dans le sens où, quand on fait une liquidation, il y a deux manières de voir la liquidation, on ne va pas rentrer dans un mécanisme explicatif pour savoir en quoi consiste une liquidation ou une reprise, mais il va de soi que, lorsqu'on prend les membres d'une structure, on s'interroge sur l'état financier. Et alors, à juste titre, ma dernière question était claire. Si oui, le White Star reprenait, que fait-on des dettes ? Je n'ai jamais dit que c'est le White Star qui allait reprendre les dettes ou être responsable de la santé financière d'une structure qui, vous l'avez bien rappelé, est indépendante. C'était très clair, il n'y a pas de confusion de ma part, c'est simplement pour apporter une précision, une nuance aux membres du Conseil communal aujourd'hui qui demandent des explications. Et vous les avez fournies. Pour toutes les questions qui méritent davantage d'explications - et vous faites allusion à ma situation relative à l'Ecole de Formation. Ici, parce qu'on parle justement de reprise, donc, en tant que Conseiller communal, je ne me positionne pas relativement à mon dossier, mais plus précisément par rapport aux questions qui subsistent aujourd'hui - et j'ai dit dans la première interpellation, que je suis très heureux que l'Ecole de Formation puisse

continuer - mais je me dois aussi de me positionner, de m'interroger sur la situation financière de celle-ci puisque, encore une fois, indépendamment de mon dossier, j'ai le droit de m'interroger quand même pour savoir si elle tient la route, si celle-ci est interpellante, si elle pose question... Je pense que les questions étaient légitimes.

Merci pour vos précisions.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Nous passons au point suivant, le point 39 relatif à l'interpellation introduite par Monsieur Van Damme relative à la sécurité routière rue Piers.

**39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SPA, relative à la sécurité routière rue Piers.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SPA, betreffende de verkeersveiligheid Piersstraat.**

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Ik wil interpelleren met betrekking tot een onderwerp waarvoor ik al een schriftelijke vraag heb gesteld met een nogal onthutsend antwoord over de verkeersveiligheid in de Piersstraat. Het was op vraag van een medebewoner dat ik de vraag stelde hoe het stond met de verkeersveiligheid in de Piersstraat en een molenbekenaar had mij erop attent gemaakt dat hij vond dat er een groot probleem was van overdreven snelheid en van accidenten.

J'étais donc très surpris par l'ampleur des problèmes soulevés dans cette réponse à ma question écrite - réponse qui n'était pas positive - par rapport à la sécurité routière rue Piers. Il a été dit dans cette réponse que pas moins de 53 accidents ont eu lieu dans la rue Piers en trois ans, c'est-à-dire un accident toutes les trois semaines. Quand on parle d'accidents, il s'agit de ceux enregistrés et actés par un PV. Il faut savoir que souvent les accidents se règlent entre particuliers quand il n'y a pas de blessés concernés. On peut donc penser qu'il y a beaucoup plus d'accidents que les 53 qui ont été répertoriés.

Dus waaruit blijkt dat er echt een structureel probleem is denk ik en geen punctueel probleem in de Piersstraat en in het antwoord stond ook dat er geen probleem was met betrekking tot de snelheid in de Piersstraat. Ik heb een andere lezing. De gemiddelde snelheid in de Piersstraat ligt inderdaad zeer laag. Dt komt omwille van het feit dat er natuurlijk heel vaak file is in die straat. Het is een drukke straat tussen Ribaucourt enerzijds en Zwarte Vijvers anderzijds en dus je kan er niet snel rijden. Het klopt dus dat er inderdaad niet vaak snel gereden wordt maar men kan er wel snel rijden en vooral s 'avonds.

Bon, il n'y a pas beaucoup d'infractions, mais il y en a quand même qui sont possibles à cause de l'aménagement de cette rue qui favorise des vitesses très élevées parce que cette rue est une longue ligne droite sans casse-vitesse. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'infractions contre les limitations de vitesse et que physiquement, dans la journée ce n'est pas souvent possible, mais le soir, par contre, il y a parfois de graves infractions quant à la limitation de vitesse et, à mon avis et selon beaucoup de riverains, c'est là où réside le gros problème de la rue Piers. Et je crois que la seule solution relativement facile, rapide à implémenter, pas très coûteuse, est celle qui consiste à placer plusieurs coussins

berlinois, donc des casse-vitesse spécifiques pour une rue où passent des bus. Car dans la rue Piers, un casse-vitesse normal ne peut pas être installé parce qu'il y a des bus qui passent et qui ne peuvent pas les franchir sans problème. Donc, la solution est le coussin berlinois qui est un casse-vitesse qui ne touche pas les bus qui ont un axe de roues beaucoup plus large et qui donc passent au-delà du casse-vitesse. Mais toutes les autres voitures se voient fortement ralentir par le placement des coussins berlinois.

Ma question au Collège est donc de dire si vous êtes conscients de ce problème, si vous allez agir face à ce constat pour remédier à la dangerosité de cette rue densément peuplée et très utilisée par les navetteurs et les Molenbeekois. Dans quel délai et quelles mesures comptez-vous prendre ?

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Pour moi et le Collège, chaque collision est de trop, il faut être clair là-dessus. Je vous rassure aussi, il n'y a pas d'arrêt, de pause - parce que vous n'avez pas lu toute la question que vous nous avez transmise ; et je réponds donc à une autre partie où vous dites qu'on a arrêté la pose de coussins berlinois. Contrairement à ce que vous dites, entre 2014 et aujourd'hui et malgré la situation budgétaire créée par la législature précédente, nous avons mis en place dix coussins berlinois. Je vous rappelle que lors de cette législature, les coussins placés par les travaux publics l'ont été pendant l'année électorale, Dieu sait pourquoi. Je constate que certains Conseillers n'ont pas encore lu le budget rectifié par la Région et où le budget Mobilité a été ratiboisé.

Mais revenons à la rue Piers, dont la Police nous dit que 53 accidents ont eu lieu pendant trois ans. Ceci est un constat et je travaille toujours de la même manière. Comme pour la place de la Duchesse ou la chaussée de Merchtem, je fais faire d'abord une étude basée sur des données mesurables, donc scientifiques. Ensuite, le service Mobilité vient avec des plans, des situations qui sont par après mises sur la table pour être soumis aux habitants. C'est ensuite proposé au Conseil. Et on met tout en œuvre pour prendre des mesures immédiates et pour lancer ensuite des mesures définitives. S'agissant de la rue Piers, je vous rappelle que le mesurage et le comptage des vitesses vous ont été transmis. Par contre, j'ai demandé aux services de Police de nous étayer les raisons de ces accidents, parce que je crois qu'il faut quand même faire une analyse complète de la situation pour pouvoir donner les causes de ces accidents à cet endroit-là. Alors, avant d'exposer les chiffres - et vous l'avez fait aussi - relatifs aux accidents de la circulation, il convient d'observer que les chiffres sont, en réalité, supérieurs aux données que je viens de vous présenter. La Police n'est, en effet, pas appelée pour chaque accident; et lorsqu'elle se rend sur place, un PV n'est pas systématiquement rédigé. Par ailleurs, les accidents de la circulation pourraient être déclarés dans une autre zone de Police.

67,9 % des accidents de la circulation n'entraînent que de la tôle froissée. La Police locale de la zone Ouest n'a, en outre, enregistré aucun accident avec blessés graves ou mortels dans la rue Piers. Au total, 29 usagers de la route ont été légèrement blessés à la suite d'un accident de la circulation survenu dans la rue Piers. Qu'ai-je fait ? J'ai demandé non seulement une évaluation des trois dernières années, mais à partir de 2010. Et depuis

2010, jusqu'à aujourd'hui, il y a eu 81 accidents et 21 en 2014. Par contre, jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a eu que quatre; et rien n'exclut quelque chose, ça en fait toujours quatre de trop.

L'immense majorité des accidents concernent des voitures particulières et des camionnettes. Le camion n'a été impliqué que dans deux cas, dont aucun avec blessés. Dans 4 cas, les transports en commun ont été impliqués avec 4 accidents avec blessés légers.

Les différentes circonstances aggravantes à l'égard du type d'accident de la circulation et ce, pour la période 2010 jusqu'au premier semestre 2015, 64,2 % de tous les accidents de la circulation enregistrés sont assortis d'une ou plusieurs circonstances aggravantes. Il s'agit principalement d'accidents de la circulation avec dégâts matériels où les circonstances aggravantes sont observées. Il s'agit ici plus particulièrement du délit de fuite, je mets l'accent sur ça, car c'est vraiment important. Ce constat n'est guère étonnant car, en cas de délit de fuite, les victimes n'ont aucune autre solution que de faire dresser un procès-verbal par la Police.

Un délit de fuite a été enregistré dans 73 % de toutes les collisions avec dégâts de carrosserie. S'agissant des accidents avec blessés légers, 12 % des conducteurs ont commis un délit de fuite. Donc, c'est assez consistant, la majorité des accidents qui sont enregistrés, le sont avec délit de fuite. C'est pour ça que les gens qui font l'objet de la collision s'adressent à la Police.

Sur base de la lecture des 26 PV concernant les accidents avec blessés légers dans la rue Piers ainsi que l'expertise du commissaire du service Trafic, nous observons que la plupart de ces accidents sont dus au non-respect du code de la route, à de l'imprudence, voire à des comportements irréflechis aussi bien des automobilistes que des usagers vulnérables. Cinq fois l'automobiliste n'a pas cédé la priorité à un autre usager de la route; cinq accidents sont à mettre en relation directe avec les infractions de stationnement dont 4 fois en double file, obligeant l'automobiliste à faire des manœuvres dangereuses ou empêchant la visibilité claire sur la circulation dans la rue. En dehors des infractions déjà mentionnées, trois accidents ont été causés par des automobilistes commettant de flagrantes infractions au code de la route, comme dépasser un véhicule à l'arrêt au passage pour piétons ou même sur le rond-point et le non-respect du sens unique.

En ce qui concerne les usagers faibles, nous remarquons que dans quatre cas, les piétons dont 3 enfants ont traversé la rue en dehors des passages pour piétons. A deux reprises, le comportement irresponsable des cyclistes, dont 1 roulait sous l'influence de l'alcool, était à la base de l'accident. Dans la plupart des autres cas, des erreurs humaines ont provoqué des faits accidentels.

Nous remarquons, en revanche, que dans ces cas-ci, 3 personnes ont été renversées par un véhicule ou un bus lorsqu'elles se trouvaient sur le passage pour piétons. Finalement, nous soulignons le fait que la vitesse excessive ou inadaptée n'a été mentionnée nulle part comme cause.

Suite à cette analyse pour laquelle je remercie notre service de Police, j'ai alors demandé au service de diligenter un entrepreneur qui, à ma demande, est occupé à plastifier tous les passages pour piétons de la Commune, de faire en urgence la rue Piers; parce que je crois que l'identification de la signalisation est importante. J'ai demandé également une révision budgétaire afin de disposer de fonds pour pouvoir exécuter ce marché sur les coussins berlinois et mis en route les changements de la zone 50 vers une zone 30. On a également des signaux de vitesses qu'on a reçus il y a une année et que nous allons placer

rue Piers, ce qui veut dire que les gens verront la vitesse à laquelle ils roulent, de façon que, psychologiquement, il y ait un retour.

Vous voyez qu'avec peu de moyens nous prenons nos responsabilités, mais pas à l'aveuglette. Je me suis ensuite demandé si la situation de la rue Piers était une exception. Et j'ai donc cherché à savoir quelle est la situation des rues suivantes qui sont des voiries régionales où, vous, en tant que parlementaire, vous pouvez intervenir en interpellant votre ministre.

En ce qui concerne les accidents de la route, sur la même période, chaussée de Gand - uniquement la partie sens unique - 105 accidents y ont eu lieu, 44 accidents quai du Hainaut, 52 quai des Charbonnages, 344 chaussée de Ninove. Donc, je crois qu'il va de soi qu'il y a matière à intervenir.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de schepen, eerst en vooral vind ik het jammer dat U na drie jaar in de nieuwe legislatuur nog altijd bac à sable speelt zoals men het zo mooi in het Frans zegt, nog altijd aan zandbakpolitiek doet, nog altijd op de man speelt in plaats van op de bal en nog altijd het heeft over het verleden dat wordt nu toch stilaan een klein beetje belachelijk en een klein beetje zielig om nog altijd te verwijzen naar het Schepencollege dat U vooraf is gegaan en waar U bovendien ook zelf van deel heeft uitgemaakt. Ik vind dat een Schepen na drie jaar stilaan zijn verantwoordelijkheden mag nemen en stilaan zelf eens mag zeggen van ik ben verantwoordelijk, ik ben gekozen door het volk, ik maak deel uit van dit Schepencollege, het is mijn verantwoordelijkheid van het op te lossen en ik zal dit ook doen. Dat wil ik horen van U en ik wil niet horen wat men vroeger had moeten doen of wat een ander had moeten doen. U bent degene die verantwoordelijk is, U bent door de Molenbekenaar aangesteld, U moet ageren en niet zeggen wat anderen moeten doen, dat is mijn taak. Mijn taak als gemeenteraadslid is om U te controleren en dat doe ik en dat zal ik blijven doen. Ik hoef niet nog altijd na drie jaar die spelletjes te horen van ja maar drie jaar geleden en dit en dat, dat is gewoon belachelijk. Laten we daarmee stoppen, het is voorbij. We spreken hier over mensenlevens, we spreken over mensen die gewond geraken, we spreken over mensen die een auto in de prak rijden. Het gaat niet gewoon over een paar coma's en punten. Het gaat over belangrijke dingen die mensen hun leven kunne veranderen. Dus ik zou graag bij de les blijven. Ik zou het graag hebben over de verkeersveiligheid in die straat en als U opmerkingen heeft over de verkeersveiligheid op gewestwegen wel geen probleem. Interpelleer de bevoegde Minister en het is zijn taak om daar iets aan te doen. Het is uw taak om hem dat te signaleren. Doet U maar. Maar dat heeft niets te maken met wat ik hier vandaag aan U vraag over een straat van 500 meter lang waar in drie jaar tijd drieënvijftig accident gebeurd zijn. Di zijn niet te vergelijken met de Ninoofsesteenweg die een grote gewestweg is waar honderdduizenden voertuigen per dag passeren, die tien kilometer lang is, dat heeft niets met elkaar te maken. U vergelijkt appelen met peren en ik ga mij niet verlagen tot hetzelfde spelletje. Mijn vraag is vandaag, wat gaat U doen aan de Piersstraat ? Ik hoor dat U studies gaat doen, ik hoor dat U dingen gaat bekijken. Ik vind het een beetje jammer en ik vind het ook een beetje laat. Ik begrijp niet waarom een vraag van een Gemeenteraadslid nodig is vooraleer U tot de constatacie komt dat er een probleem is. Het verwondert mij een beetje dat de politie U dat niet eerder heeft gesignaleerd. De constatacie is dat er vandaag in de Piersstraat een probleem is. U haalt allemaal argumenten aan om te

zeggen dat het niet de snelheid is maar tegelijkertijd zegt U wel dat U Berlijnse kussens gaat bij bestellen en dat U de snelheidsmeter gaat installeren. Dus mijn vraag is wanneer gaat U concreet ingrijpen?

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

**40. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Van Damme, Conseiller communal sp.a, relative aux sacs en plastique sur les marchés.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Van Damme, Gemeenteraadslid sp.a, betreffende de plastieke zakken op de markten.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Mijnheer de Voorzitter ik vind het jammer dat de schepen van leefmilieu er niet is. Die zal niet op mijn vraag kunnen antwoorden en nochtans is het een vraag die zowel relevant is voor de schepen van leefmilieu als voor de schepen van netheid. Ik veronderstel dat de schepen van netheid een voldoende informerend antwoord zal geven op mijn vraag en ik heb daar alle vertrouwen in.

Recent besliste de buurgemeenten Jette en Anderlecht om plastic zakken op hun markten te bannen. Ze opteerde ervoor om het gebruik ervan stelselmatig af te bouwen en op termijn helemaal te laten verdwijnen. Het is een vrij gedurfde en dappere beslissing maar er zijn genoeg alternatieven aanwezig en het gebruik van herbruikbare tassen is ondertussen overal ingeburgerd en is in onze supermarkten logisch geworden alhoewel het een tiental jaren geleden waarschijnlijk ook ondenkbaar was.

Er zijn heel veel ander internationaal voorbeelden die bewijzen dat het kan. Bijvoorbeeld de markt in Saint-Denis bij Parijs besliste dit al lang geleden en in Frankrijk wordt nu zelf een totaal verbod voorbereid door Minister Ségolène Royal die bevoegd is voor Milieu.

Het zou daarom ook logisch zijn dat we ook in Molenbeek met die optie experimenteren, dat we daarover nadenken en dat de vele markten die in Molenbeek zijn en die heel veel vuil lanceren en dat zien we elke dag opnieuw en elke weekmarkt, zowel in de wijk van het Hertogin van Brabant plein als de wijk rond het gemeentehuis zien we dat er heel veel vuil is en dat heel veel van het vuil te maken heeft met plastic zakken. Vandaar mijn heel concrete vraag. Heeft U cijfers over het gebruik en de vervuiling ten gevolge van het gebruik van plastic zakken op de Molenbeekse markten en welke projecten ter beperking van de verspilling van plastic zakken bestaan er al en natuurlijk wat gaat men voor de toekomst doen en is er een mogelijkheid om op termijn ook volledig die plastic zakken te bannen op de Molenbeekse markten ?

Dank U wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Dank u voor uw interpellatie qui ne manque pas d'intérêt effectivement. J'ai participé à une réunion en mars 2015 organisée par l'Association des Villes et Communes qui avait pour thème les sacs plastiques jetables utilisés dans les commerces et les marchés. C'était une journée très intéressante où on a parlé justement de l'expérience des Abattoirs d'Anderlecht. Il faut savoir que Jette n'avait pas encore instauré son système en mars, on avait uniquement discuté de l'expérience des Abattoirs d'Anderlecht, expérience qui est menée par un opérateur privé et non par la Commune d'Anderlecht qui a quelque chose peut-être en plus, c'est-à-dire un pouvoir de coercition un peu plus drastique que la Commune pourrait utiliser. En tout cas, les Abattoirs ont mis plus d'un an pour instaurer le système. Ils ont procédé par phase, d'abord une phase de communication, de sensibilisation, ensuite une phase d'interdiction de distribution en self-service des sacs. Tout le monde peut le voir au marché de Molenbeek par exemple, on peut prendre soi-même son sac. Donc il y a une interdiction dans une phase 2 de cette manière de se servir du sac, et ce n'était qu'à la demande. Et, en phase 3, l'interdiction pure et simple de distribution du sac par les maraîchers. Sinon, ils pouvaient avoir comme sanction finale, faute d'avoir respecté les règles, de ne plus avoir accès aux Abattoirs. Donc, c'est quand même rude. Je ne connais pas, au jour d'aujourd'hui, la politique de Jette en matière de sanctions, mais j'ai demandé à Monsieur Geoffrey Lepers de me donner un retour sur cette expérience car elle n'a été instaurée que trop récemment pour avoir quelque chose de solide, mais il m'a promis de me tenir informé.

Cette expérience est-elle transposable à Molenbeek ? Bien sûr. Les positions de Madame Gadaleta et de Monsieur El Khannouss, mes collègues qui sont également concernés par la matière, sont sur la même longueur d'onde. Je pense qu'il nous faut penser à un phasage. J'en ai discuté lors d'une rencontre avec Fadila Laanan sur la nécessité, quelque part, de globaliser la mesure, c'est-à-dire que la Région prenne la décision d'instaurer ce genre d'interdiction, tout comme pour les quads et sur les 19 communes, parce que les maraîchers sont mobiles qui vont d'une commune à l'autre. Et, passer d'un règlement à un autre n'est peut-être pas la chose la plus aisée. C'est intéressant d'avoir un règlement commun à toutes les communes afin de pouvoir être plus fort par rapport à la mesure. Parce que c'est une mesure qui n'est pas aisée à prendre. Il y a plein d'alternatives au sac plastique. On a les sacs en papier, les sacs réutilisables en plastique ou les bons vieux paniers. Mais si effectivement on veut être complet dans une mesure telle que celle-là, il va falloir aboutir à une décision par rapport à une sanction : que fait-on vis-à-vis d'un maraîcher qui refuse d'arrêter de distribuer les sacs plastiques ? Je pense - et j'en ai parlé avec mes collègues Gadaleta et El Khannouss - qu'il faudra passer par le phasage et ce, dans le même esprit que les Abattoirs. Je n'ai pas de planning par rapport à cette mesure. J'attends avant tout que Jette me fournisse des informations sur son expérience, parce que c'est très important qu'on ait une expérience d'une autorité publique qui prend une telle mesure.

Les chiffres que vous me demandiez, on ne les a pas; par contre, on a les chiffres par rapport à l'utilisation de sacs plastiques en Belgique. Certains chiffres disent que chaque Belge consomme 350 sacs plastiques non réutilisables par an. Si on prend la population molenbeekoise de 95.000 habitants et qu'on transpose les chiffres, on arrive à 33.000.000 de sacs utilisés annuellement par les Molenbeekois ! On se rend compte de l'ampleur du phénomène, c'est un peu comme discuter de l'interdiction ou pas de la cigarette à l'intérieur des bâtiments et, je pense qu'à un moment donné, on y arrivera. Le tout est de faire ça de manière intelligente et en concertation avec les maraîchers, de sorte qu'ils adhèrent directement à la mesure. Et, au passage, 33.000.000 de sacs, ça représente de belles

économies que les marchands présents sur le marché peuvent faire, et ce n'est pas négligeable dans la motivation. J'espère avoir répondu au maximum à vos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur l'Echevin pour cette réponse coordonnée. Ce n'est pas toujours le cas de vos collègues d'avoir une réponse donnée au nom de plusieurs Echevins concernés, ça me fait vraiment plaisir. Deuxièmement, je suis aussi content d'entendre que vous êtes ouvert sur ce sujet et que vous allez envisager d'étudier cela en profondeur et j'espère que ça aboutira.

Quatre remarques concrètes par rapport à ce que vous avez dit. Oui, je suis tout à fait d'accord pour une approche globale au niveau de la Région, ça serait une bonne idée. Par contre, il ne faut pas attendre, je crois, jusqu'à ce que ça soit organisé au niveau régional, parce que, à la différence de l'exemple des quads, les marchés, c'est quelque chose que les communes organisent elles-mêmes, directement. En plus, ça n'est pas mobiles, ne dépasse pas les frontières communales; c'est quelque chose qui est très ancré au niveau local. Troisièmement, il y a des exemples concrets comme à Jette et à Anderlecht. Je crois qu'il ne faut pas attendre une démarche régionale même si elle est souhaitable à terme.

Par rapport à la question de la coercition, premièrement, je ne crois pas qu'il ne faudra nécessairement de la coercition tout de suite, parce que, comme vous l'avez dit à la fin, le manque à gagner, surtout la possibilité de faire des gains d'économie, est énorme. Et démontrer ça aux marchands en leur disant qu'ils ne peuvent qu'être gagnants en changeant de mentalité et de comportement, ça sera un bon incitant. D'ailleurs, s'il faut en arriver à la coercition, je crois qu'on a beaucoup plus de choses en mains en tant que Commune que comme intervenant privé comme aux Abattoirs, ça c'est une discussion qui est ouverte.

Dernière remarque, la première chose que vous avez à faire est de récolter des informations et, surtout, d'avoir des chiffres. Parce que, sans chiffres, c'est très dur de savoir ce qu'on veut faire, où on va et c'est aussi difficile de savoir ce qu'on veut faire bouger. Il y a du boulot à faire, je vois que vous êtes ouvert et ça me fait vraiment plaisir.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

163. Interpellation déposée par Madame Piquard (PS) relative à la piscine de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard (PS) met betrekking tot het zwembad van Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour le point suivant relatif à la piscine de Molenbeek.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Lors de la visite du chantier le 31 mai dernier, il m'a été précisé par le responsable de la firme Deelens que les travaux de la piscine seraient finis les 18 ou 19 août dernier. Il m'a également été précisé par un responsable organisant la visite, qu'à partir de cette date, la piscine serait sous observation avant la réception provisoire se tenant entre l'entreprise et la Commune, précisément, le mois suivant de date à date, à cette fin, entre le 18 ou le 19 août et le 18 ou 19 septembre, que les vérifications suivantes seraient appliquées, la cuve serait remplie d'eau chauffée, le système de circulation et d'eau chaude serait testé, l'étanchéité de la cuve en inox serait vérifiée elle aussi. Il m'a encore été précisé que la piscine avait été agrandie de peu afin d'être reconnue comme une réelle piscine olympique. La partie planché amovible était actionnée par des vérins dont les câbles devaient être vérifiés semestriellement au mieux par un ou, de préférence, deux plongeurs équipés de bouteilles. La cuve en inox dont les parois latérales sont munies de spots ainsi que le chlore de l'eau assureraient le bleuté de l'eau. Il ne restait plus assez d'argent pour repeindre le plongeur. La patageoire et les cabines étaient rénovées, les vestiaires étaient inchangés.

Mes questions : pouvez-vous me chiffrer le coût précis de la restauration et de la rénovation de certains équipements de la piscine, tels que décrits *supra*, investissement communal et subsides éventuels ? Combien de membres du personnel ancien ayant été licenciés avant les travaux seront repris, maîtres-nageurs, personnel de maintenance, de gestion, etc. aux mêmes titres, grades et ancienneté éventuellement ? A partir de quelle date sera-t-il fait appel éventuellement à candidature pour des engagements du personnel requis pour le bon fonctionnement de la piscine et par quel biais ? Quand les budgets d'engagement et de fonctionnement de la piscine seront-ils opérationnels ? A partir de quelle date le public pourra-t-il fermement compter sur l'ouverture de la piscine ? Les tarifs d'accès seront-ils modifiés ? Dans quel sens ? Si une hausse des tarifs est prévue, les Molenbeekois seront-ils concernés par cette augmentation ? Avez-vous déjà réfléchi à ladite tarification ? Dans l'affirmative, quels sont les tarifs prévus et pour qui ?

Etant donné que le chlore fera partie avec les loupottes de la paroi latérale de la cuve en inox du rendu de l'eau bleutée, la dose à injecter de ce dernier sera-t-elle augmentée et à quel taux ? Sachant qu'au début tout bâtiment neuf déclare une maladie, comment sera organisée la vérification des vérins se trouvant sur le plancher amovible qui doivent, au vu de la quantité de profondeur de l'eau, l'être par deux plongeurs techniques munis de bouteilles à oxygène ? Est-il prévu un contrat d'entretien avec la firme autrichienne ayant livré la cuve ? Est-il prévu un autre contrat de maintenance et, dans l'affirmative, avec quelle firme ? Quel en est le coût estimé ? A quelle période interviendra la première vérification avant l'ouverture officielle de la piscine au public ?

Je vous remercie de me le préciser.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Madame Piquard, merci pour votre interpellation et vos nombreuses questions. Je vais commencer par vous répondre pour l'aspect gestion, personnel, coût de la piscine - et vous pouvez constater qu'on travaille en complémentarité avec mon collègue Jan Gypers par rapport à ce dossier - ensuite, il vous répondra pour ce qui concerne les questions plus techniques.

En ce qui concerne le coût de rénovation de cette piscine, il faut savoir que la quote-part Beliris est de 6.000.000 euros, celle de la Commune est de 2.132.635 euros et la COCOF est intervenue, quant à elle, à concurrence de 1.320.000 euros.

En ce qui concerne les membres du personnel ancien ayant été licenciés avant les travaux, bien évidemment, nous avons pris l'engagement lors de différentes réunions avec le personnel, mais aussi avec les partenaires sociaux, que l'ensemble des travailleurs, personnel ouvrier, maîtres-nageurs, qui n'auraient pas trouvé de travail lors de l'ouverture de la piscine, seraient évidemment repris en priorité, sachant qu'il est pour nous évidemment impossible de pouvoir les réengager avec leur barème et leur ancienneté, dans la mesure où ils ont bénéficié d'un préavis dans le cadre du licenciement collectif. Donc, à aucun moment, il n'a été question de les maintenir avec leur ancien barème, ce qui serait injuste par rapport au personnel travaillant au sein de l'asbl qui n'a pas été licencié.

En ce qui concerne la deuxième question relative aux éventuelles candidatures, il est clair que toutes les personnes seront contactées, grosso-modo deux mois avant l'ouverture pour que nous puissions faire toutes les démarches avec eux et faire en sorte qu'ils soient opérationnels et vérifier, entre autres, si les maîtres-nageurs répondent aux obligations légales pour l'exercice du métier. On a donc prévu soixante jours avant l'ouverture pour pouvoir être sûrs d'être prêts lors de l'ouverture programmée normalement fin novembre 2015 et, probablement, au début de l'année 2016. Parce que, même si les travaux sont complètement terminés, il faut dire que l'inauguration aura lieu début janvier, on m'a d'abord parlé du 15, mais ce serait le 21. Il faut savoir que c'est Beliris qui organise l'inauguration. Et nous aurons officiellement ouvert les portes de la piscine, quelques semaines avant l'inauguration officielle, parce que les travaux ne seront pas terminés aux dates évoquées mais probablement, fin octobre, et ce, après toutes les vérifications d'usage. La cuve a déjà été remplie d'eau mais nécessite, comme vous le savez, à l'instar de piscines très sophistiquées sur le plan technique, toute une série de vérifications qui doivent être faites par l'entreprise allemande qui les a installées. Normalement, si tout se passe bien, début de l'année, officiellement, les Molenbeekoïses pourront venir patauger dans leur piscine qui a des dimensions olympiques. Elle les avait déjà, mais il fallait s'assurer qu'il n'y a pas de risque, au regard de la Fédération qui, pour reconnaître la conformité de cette piscine aux normes olympiques, exige une précision millimétrée quant aux dimensions. Ce qui, évidemment, nécessite une grande attention. C'est pour cela qu'on a insisté pour que les métrages soient précis. Il y a aussi un chronométrage qui sera installé et qui sera subsidié en grande partie, si tout se passe bien, par l'ADEPS.

Quant au budget d'engagement et de fonctionnement de la piscine, il n'a pas encore été arrêté parce que, comme vous le savez, nous sommes sous accompagnement financier. Cela va faire donc l'objet de discussions, aussi bien entre les membres du Collège qu'avec l'inspecteur qui nous accompagne dans le cadre de la gestion financière.

Les tarifs seront augmentés. La seule garantie que nous pouvons donner aux Molenbeekoïses est qu'ils seront inférieurs à ceux en vigueur dans toutes les piscines bruxelloises. Nous sommes occupés aujourd'hui à faire un tableau comparatif. En tout cas, la piscine la plus proche qui est celle de Ganshoren réclame des montants relativement élevés par rapport à ce que nous avons connu dans le passé. Ceux que nous allons

proposer aux Molenbeekois seront évidemment légèrement augmentés, mais seront inférieurs à la moyenne régionale, c'est ce que je peux vous dire au jour d'aujourd'hui.

Je cède la parole, pour l'aspect plus technique, à mon collègue Jan Gypers.

M. le Président :

Laissons d'abord Monsieur Gypers s'exprimer.

M. l'Echevin Gypers :

Madame Piquard, vous avez posé une question sur le chlore. Celui-ci sert à désinfecter l'eau. Et maintenant que la piscine n'est pas exploitée, le chlore est injecté pour que l'eau ne devienne pas verte et éviter que les algues y prolifèrent. Donc, étant donné qu'elle n'est pas encore exploitée et qu'il n'y a pas de polluants, on injecte dans la piscine une quantité fixe de 0,3 milligramme par litre dans l'eau. Au moment où la piscine sera en service, l'injection de chlore sera automatiquement réglée par la quantité d'eau.

Par rapport à votre propos sur la couleur bleue, elle n'est pas donnée par le chlore mais est due à la réflexion de la lumière sur les parois qui sont blanches ou métalliques. Donc, ça donne toujours une réflexion bleue. Si vous avez déjà été dans une piscine où la désinfection se fait par du sel, vous voyez que la coloration est exactement la même. Je n'ai pas l'explication scientifique, mais c'est ce qu'on m'a fait savoir.

Pour ce qui est de l'entretien, tous les travaux et notamment les techniques spéciales sont sous garantie pour au minimum deux ans, et sous garantie décennale pour d'autres parties du chantier comme la cuve, le plancher, le mobile. Le service des Travaux publics ayant le détail du cahier spécial des charges, est à même de préciser davantage ces données.

En ce qui concerne le contrat d'entretien et Molenbeek Sport - ça, c'est pour mon collègue -, un marché public est en cours d'attribution pour un contrat de maintenance qui doit se concrétiser dans le courant du mois de septembre, de manière à assurer le suivi dès la réception des installations.

Voilà, je crois qu'on a répondu à vos questions.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'ai juste une petite question, une précision, Monsieur Gypers. Si vous me dites que le chlore ou le sel, c'est pareil pour l'eau, autant mettre alors du sel plutôt que du chlore. En ce qui concerne la couleur, les personnes qui faisaient visiter le chantier ont dit qu'il y avait bien et le chlore et les loupottes qui étaient insérés dans les parois de la cuve en inox.

Autre question, Monsieur Ahmed El Khannouss, en fait, je n'ai pas très bien compris

Je n'ai pas bien compris. On licencie du personnel qu'on risque de reprendre s'il n'a pas de travail. Mais comme les contrats ont été rompus, il n'est pas question d'ancienneté. C'est ça ?

Mr. l'Echevin El Khannouss :

Je le répète, le personnel qui a été licencié, parmi ceux-ci, ceux qui n'ont pas retrouvé de travail, il faut savoir que certains comme par exemple un maître-nageur qui a été engagé par la Commune de Ganshoren, d'autres personnes que j'ai pu rencontrer avec le plan d'accompagnement, on leur trouve du travail, nous allons contacter tous ceux qui n'ont pas trouvé du travail et respecter notre engagement, c'est-à-dire leur donner priorité dans le cas de la procédure de recrutement.

Dans votre question, vous faites allusion à la réintégration, au réengagement avec l'ancienneté du passé et le barème du passé. Vous comprendrez que ce n'est pas possible étant donné qu'ils ont bénéficié d'indemnités pour leur départ, relativement importantes et qui étaient liées à leurs anciennetés, et donc ils seront engagés sur base de la commission paritaire actuelle et donc ils repartent à zéro.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

164. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vermeulen, Conseiller communal MR, relative aux corbeilles situées Boulevard Edmond Machtens. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vermeulen, Gemeenteraadslid MR, betreffende de vuilbakken langs de Edmond Machtenslaan. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen pour son interpellation.

M. Vermeulen :

En fait, je remercie le Président de me l'avoir rappelé, parce que je ne savais pas très bien s'il fallait l'appeler intervention, interpellation ou question d'actualité.

Je voulais intervenir au niveau des poubelles, des corbeilles publiques qu'on a mises au Boulevard Edmond Machtens et dans d'autres quartiers. Ces corbeilles sont superbes, mais l'usage qu'on en fait est totalement déplacé. En ce sens que, il fut un temps, quand les gens étaient éduqués, ces corbeilles servaient à jeter un papier. Maintenant, ce sont des dépôts clandestins. C'est vraiment une source de dépôt clandestin. J'en ai une devant chez moi et tous les matins, elle déborde de sacs en plastique et c'est vraiment dommage. Je crois qu'on devrait faire quelque chose. Je pense savoir que c'est la Région qui est compétente pour ces travaux-là ou est-ce que ça dépend de la Commune ? C'est une question que je me pose.

On a fait de nombreux changements au Boulevard Edmond Machtens, les uns plus heureux que les autres. Je n'ai pas compris. On a enlevé de très jolies grilles vertes qu'on avait placées aux carrefours, on les a remplacées par des demi-ballons de football sur lesquels les gens se cassent pratiquement la figure.

Donc, il y a le problème des dépôts clandestins autour des corbeilles et il en est de même autour des bulles des « petits riens ». Je crois que ce sont les mêmes personnes qui vont jeter leurs saletés autour des bulles des « petits riens ». Je suis désolé, mais les « petits riens » mettent des conteneurs, le minimum, c'est d'y mettre des vêtements ou des chaussures ou autre chose, mais propre, propre à l'usage et finalement, on voit que les gens ne font même plus l'effort de le mettre dans la bulle, on jette tout par terre. Ça donne une image fort pénible du Boulevard Machtens jusqu'à Beekkant.

Vous connaissez mon caractère, je suis un peu nostalgique du passé et c'est vrai qu'il fut un temps où l'on faisait attention à tout ça. J'aimerais bien que le Boulevard Edmond Machtens redevienne comme le Boulevard Edmond Machtens d'antan qui était quand même connu comme une des plus belles artères résidentielle de Bruxelles.

C'est un conseil, c'est une demande et je trouve qu'on doit faire quelque chose. On ne peut pas laisser ça comme ça. Ça rejoint un petit peu les sacs en plastique et on va finir par étouffer dans la crasse.

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen.

Monsieur Magérus, vous souhaiteriez vous joindre à l'interpellation ?

M. Magérus :

Oui, je voudrais dire que je comprends la préoccupation de Monsieur Vermeulen et je voudrais simplement ajouter, parce que je peux le constater aussi, tout ce qui se passe au Boulevard Edmond Machtens. C'est très bien d'installer des corbeilles supplémentaires, des bulles supplémentaires, mais je pense, ce qu'il faut faire préalablement, c'est de pouvoir s'assurer de faire un vidage à heure et à temps. Il y a non seulement un problème de prévention par rapport à la population, parce que c'est vrai qu'il y a des gens qui continuent à mettre dans les corbeilles urbaines n'importe quoi et surtout des déchets ménagers. Je pense que c'est la nouvelle tendance d'une part, mais il faut pouvoir assurer et ça, c'est une question d'organisation du service. C'est bien de mettre des corbeilles supplémentaires. Je savais que ça allait se passer comme ça dans certains quartiers.

Monsieur Vermeulen, quand vous dites le boulevard Machtens, croyez-moi, il y a des quartiers de Molenbeek où c'est encore bien pire qu'au boulevard Edmond Machtens.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur Vermeulen de votre témoignage.

Je ne peux qu'abonder dans votre sens. Effectivement, mais je dois quand même rappeler une évidence, c'est que ces corbeilles ont une véritable fonction dans la ville. Vous l'avez dit, il reste encore beaucoup de gens éduqués et non pas à éduquer, dont des gens éduqués qui utilisent les corbeilles comme il se doit. Ces gens utilisent la corbeille de façon raisonnable, mais quelques un en abusent.

Il faut savoir qu'une centaine de corbeilles en fonte ont été installées, et notamment au Machtens, par la Commune, à la demande des habitants. Donc, beaucoup d'habitants ont souhaités avoir une corbeille publique et à chaque fois, nous avons dû étudier le lieu pour estimer le risque qui est bien réel, de dépôt clandestin.

Effectivement, aucun quartier n'est épargné. Il faut savoir que les vidanges des corbeilles publiques se passent tous les jours. Quotidiennement trois camions compacteurs circulent dans la commune pour vidanger les corbeilles publiques et même le samedi matin. Malgré cela, il suffit de quatre ou cinq personnes dans une rue qui mettent leurs ordures ménagères dans une corbeille et la corbeille est pleine. Effectivement, dès que ça déborde ça attire d'autres personnes, on a l'impression qu'un dépôt clandestin va se noyer dans un autre dépôt clandestin. On connaît très bien ce phénomène. C'est un phénomène qu'on a vu croître clairement, comme la croissance des dépôts clandestin en général.

Nous avons fait une campagne d'affichage depuis quelques mois. Nous avons apposé des affiches expliquant et informant les personnes que c'est interdit, que c'est punissable selon le Règlement Général de Police qui a été modifié en ce sens. Nous avons également mentionné le montant des sanctions sur cette affiche. Malgré tout, les gens continuent à le faire. On savait que la ritournelle n'allait pas cesser du jour au lendemain. Mais je suis sincère avec vous en disant que retirer une corbeille ou la déplacer, ne fait que déplacer le problème. Donc le problème doit être résolu d'une autre manière.

Nous avons la Cellule d'incivilités qui s'occupe de ce problème depuis maintenant deux ans et qui fait quotidiennement le contrôle des corbeilles. Elle prend le sac, parce que nous avons procédé par l'ensachage des corbeilles, la Cellule incivilité ramasse de nombreux sacs dans les corbeilles et font des contrôles hebdomadaires et à chaque identification, ils sanctionnent et nous dressons des PV. Je n'ai pas les chiffres spécifiquement sur les corbeilles, mais pour rappel, il y a à peu près 1.500 PV qui sont dressés par an par la Cellule incivilité et c'est un focus qu'il faut absolument mettre.

En général, les gens jettent ça très tôt le matin, la nuit, donc c'est très difficile à repérer. En plus, l'acte dure deux secondes. Quelqu'un jette quelque chose qu'il ne peut pas et c'est très difficile de le prendre. On ne peut pas mettre des agents à côté de toutes les corbeilles, ce n'est pas possible.

J'ai l'espoir que l'acquisition des cinq caméras mobiles temporaires que la Commune va faire, va nous aider à vider quelque part les nuisances et donc ces caméras vont être utilisées pour nous permettre de contrôler pendant les heures où nous ne pouvons pas le faire. Clairement, la nuit ou très tôt le matin.

Au sujet des « Petits Riens », au sujet des bulles, parce qu'il y en a une qui est tout près du Machtens et qui est une bulle qui marche très bien, c'est une bulle qui rapporte 35 tonnes de vêtements. J'ai rencontré les responsables des « Petits Riens » il y a un mois et demi et nous avons convenu d'un planning pour l'enfouissement de toutes leurs bulles à vêtements dans un laps de temps que je ne connais pas, parce que c'est lié à une sous-traitance qu'ils font à l'Agence Bruxelles-Propreté pour le travail d'excavation et pour le placement des conteneurs enfouis et ils nous ont demandés de leur donner des emplacements idéaux pour l'enfouissement de ces bulles.

Il faut savoir que ces bulles à vêtements et celles du Boulevard Edmond Machtens ont une importance encore plus accrue depuis le départ d'Oxfam qui se trouvait à Beekkant et donc cette bulle va encore être mise plus sous pression qu'auparavant, mais il y a réellement un plan d'enfouissement par les « Petits Riens » et j'espère que ça répondra en partie au problème du Machtens qu'on connaît assez bien.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

La séance est levée. De zitting is opgeheven.